C.R.I.C. N° 44 (2009-2010)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2009-2010

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de Commission*

Commission du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports

Lundi 30 novembre 2009

*Application de l'art. 17, §5, du Règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 4

Organisation des travaux

Orateurs : M. Jeholet, Mme la Présidente, M. Wesphael, Mmes Cornet, Reuter, M. Crucke..... 4

Projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 (Doc. 5-Ia (2009-2010) - N° 1)..... 6

Projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 (Doc. 5-Ibcd(2009-2010) - N° 1)..... 6

Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010 (Doc. 4-Ia (2009-2010) - N° 1)..... 6

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010 (Doc. 4-Ibcd (2009-2010) - N° 1)..... 6

Projet de décret-programme portant diverses mesures concernant la redevance de voirie, la rémunération de la garantie régionale, les dotations et subventions à certains organismes sous contrat de gestion, et un projet pilote relati] au droit de tirage, en faveur des communes, pour les subsides d'investissements relatifs aux travaux d'entretien de voirie (Doc. 113 (2009-2010) - N° 1)..... 6

Discussion générale

Orateurs : Mme la Présidente, M. Jeholet, M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, M. Crucke, Mme Cornet, M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, Mmes Reuter, Barzin, Mme de Coster-Bauchau, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité..... 6

Votes..... 24

Vote sur l'ensemble..... 24

Confiance au Rapporteur.....24

Vote sur l'ensemble.....24

Confiance au Rapporteur..... 25

Vote sur l'ensemble..... 25

Confiance au Rapporteur 25

Vote sur l'ensemble 25

Confiance au Rapporteur 25

Liste des intervenants 26

Abréviations courantes 27

Présidence de Mme Joëlle Kapompolé, Présidente.

- La séance est ouverte à 10 heures 11 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte. Je vous propose d'entamer nos travaux.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Il était prévu que les Ministres Nollet et Henry soient présents aujourd'hui, suite aux différents incidents qui ont eu lieu dans leurs commissions respectives. Y a-t-il des remarques particulières ?

M. Jeholet (MR). – On a beaucoup parlé de la semaine du respect du Parlement et du respect des Parlementaires. Je souhaitais revenir sur la problématique des délais et des documents que l'on a reçus. Nous avons eu le débat avec M. Antoine, mais on a parlé beaucoup de transparence et de bonne gouvernance. Plusieurs membres de cette commission — j'ai même cru comprendre Majorité comme Opposition — ont fait état de toute une série d'erreurs la semaine dernière, par rapport aux commissions, de la part des deux ministres.

Je pense que l'on a été clair, Madame la Présidente, pour que ces deux Ministres soient reçus par notre commission ce matin. Il est donc évident que M. Nollet et M. Henry doivent venir dans cette Commission pour pouvoir travailler. Nous avons beaucoup de respect pour le Ministre du Budget et je pense que c'est normal qu'il soit là aussi — mais il est pour nous essentiel d'avoir les deux Ministres. Je vous demande, Madame la Présidente, de les appeler et de les convoquer et de suspendre dès lors les travaux en les attendant.

Mme la Présidente. – J'ai cru comprendre qu'ils arrivaient à l'instant.

M. Wesphael (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, j'ai eu l'occasion de participer à plusieurs sessions budgétaires, ces dernières années et, effectivement, elles se déroulaient quelque peu différemment puisque, outre le fait que nous avions un large temps pour débattre du budget de l'ajustement et du budget général, qui courait normalement du lundi au vendredi, exposé le lundi du Ministre du Budget, déclinaisons dans les commissions et puis, débat général le vendredi. Cette formule n'a pas été possible pour les raisons que M. Jeholet a rappelées. Donc, c'est un constat. Il faudra qu'à l'avenir, les documents arrivent en temps et en heure et que nous soyons en capacité d'examiner très sereinement l'ensemble des documents nécessaires à l'examen du budget dans toute sa complexité. Vous savez à quel point, pour les parlementaires qui débutent et même pour ceux qui sont là depuis plus longtemps, que c'est un exercice extrêmement difficile que de comprendre le mécanisme budgétaire.

Ceci étant, la pratique voulait aussi qu'à l'examen des précédents budgets, la demande visant à réentendre un certain nombre de Ministres en commission avait lieu à l'occasion du débat général le vendredi lorsque l'opposition ou même un parti de la majorité estimait, lors de ce débat général avec le Ministre du Budget bien présent, qu'il y avait lieu de réentendre tel ou tel Ministre. La demande était formalisée à ce moment-là et on indiquait clairement aux Ministres, par voie postale, notamment, la volonté de les entendre par politesse, pour le moins, le lundi qui suivait.

C'est une pratique qui a toujours été respectée aujourd'hui et la manière dont celle-ci s'est faite durant la semaine qui vient de s'écouler n'est évidemment pas la même, puisque la demande a été formulée de manière un peu sporadique à l'intérieur des commissions et de l'examen des budgets fonctionnels. Je dirais même, à l'instar de ce que j'ai pu entendre, comme écho par rapport à la commission de M. Nollet que, évidemment je comprends que le MR souhaite le réentendre dès l'instant où le MR a quitté la séance publique de commission et n'a forcément pas entendu toutes les explications ... *(Rumeurs dans l'Assemblée)*

M. Jeholet (MR). – Monsieur Wesphael, attention ! Ne poussez pas le bouchon !

M. Wesphael (Écolo). – .. du Ministre Nollet par rapport aux questions, justifiées d'ailleurs, que le MR avait posées précédemment. Je n'ai rien contre le fait, évidemment, puisque c'est une tradition de notre Parlement, d'entendre aujourd'hui les Ministres, mais je voulais soulever le fait que dès l'instant où on n'est pas là pour entendre ce que le

Ministre a à dire, c'est un peu facile d'exiger le retour de ce Ministre.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cornet.

Mme Cornet (MR). – Madame la Présidente, M. Wesphael aura toujours le loisir de se requalifier comme décorateur chez Ikea car pour ce qui est de meubler l'absence et les carences des Ministres Ecolo du Gouvernement, il est vraiment excellent.

Pour le reste, j'attire votre attention sur deux éléments. Il est impossible aux parlementaires des commissions concernées de se prononcer en connaissance de cause à partir du moment où les Ministres ne communiquent pas les documents requis d'une part, et à partir du moment, également, où les parlementaires n'ont pas la possibilité de les consulter.

Deuxièmement, de manière formelle, je tiens à l'indiquer que, et cela pas plus tard que vendredi, tant le Ministre Henry que le Ministre Nollet ont été informés de la nécessité de leur présence ce matin en commission. M. Hardy, le Secrétaire de cette commission et Mme Comelli ont été directement informé de la demande du Groupe MR de voir M. le Ministre Henry et M. le Ministre Nollet présents ce matin.

J'imagine donc, Madame la Présidente, que le Ministre Nollet va arriver immédiatement. À défaut, je vous rappelle que le Règlement permet à ce Parlement d'aller requérir les Ministres et, au besoin, de se faire accompagner par la Police militaire.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Reuter.

Mme Reuter (MR). – Madame la Présidente, je tiens à rappeler que si nous avons quitté la séance de commission de M. Nollet, c'est justement parce que nous avons reçu ces documents extrêmement tard, puisque c'était à l'entrée de la commission, que nous avons, dès le matin, demandé à M. Nollet de pouvoir examiner ces documents et qu'il vienne s'expliquer d'ailleurs immédiatement en Commission du Budget. Cela a été refusé et voté évidemment Majorité contre Opposition, d'où la demande qu'il vienne s'expliquer ce lundi. Donc, cela n'a absolument rien à voir avec le fait que nous n'avons pas entendu une série de réponses, d'autant plus que M. Jamar, Président de cette commission, est resté jusqu'au bout de la commission.

Nous avions de toute façon demandé des explications à M. Nollet dès l'entame de cette commission puisque nous avons reçu toute une série de chiffres complètement modifiés. Nous ne pouvions pas commencer un débat avec des chiffres faux.

Par ailleurs, nous avons encore reçu, fin de semaine, toute une série de documents. Il est donc tout à fait normal qu'aujourd'hui nous puissions en rediscuter.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Madame la Présidente, quand on dit « fin de semaine », moi, je l'ai reçu ce matin — j'ai sans doute de la chance que le facteur passe avant que je ne parte. Je veux bien qu'on travaille n'importe comment, c'est un peu le cas de le dire, puisque les Ministres ne sont pas encore là. Lorsqu'on vient en commission, on nous amène des *corrigenda* — on en reparlera sûrement — et on parle de trois millions qui ne sont toujours pas retrouvés d'après ce que j'ai pu comprendre.

Ceci dit, on reçoit ce matin, partiellement, des budgets OIP. Je pense qu'il y a une question de principe. J'ai bien entendu ce qui a été dit par M. Wesphael qui connaît bien l'Opposition et doit avoir du respect envers elle, eu égard à ce qu'il a parfois subi comme fonction et comme rôle. Mais nous recevons des bribes et malgré cela, on perçoit que ces bribes ont été communiquées en termes de projets au Ministre, au mois de septembre.

Là, je me dis, dans le travail entre le Parlement et le Gouvernement, il y a quelque chose qui ne va pas. Parce que même si c'est un projet, nous votons tous des budgets. Par définition un budget, c'est un projet. Il peut évoluer, mais il faut au moins qu'on donne les éléments. Voter sur 90% d'absence dans un budget, même avec une confiance que certains peuvent avoir à l'égard du Gouvernement, c'est difficile. Je me mets donc à la place de mes collègues de la Majorité. On leur demande quasiment l'impossible. C'est un chèque en blanc.

Donc, au niveau procédure, je pense qu'il faut se dire qu'il n'y a manifestement pas qu'un Crucke, il y a des couacs dans les mouvements. Il faudrait faire en sorte que cela ne se reproduise, en tout cas, pas. Je ne m'explique pas dans la présente. Pourquoi, en ce qui concerne les OIP, chez deux Ministres, il n'y a pas eu de communication ou s'il y en a eu, il n'y a pas eu communication envers le Parlement? Maintenant, on sait que ces Ministres, au mois de septembre, ont reçu les infos. Pourquoi est-ce que, chez ces Ministres-là, on n'a pas expliqué le fonctionnement d'un Gouvernement, à savoir qu'ils pouvaient communiquer à l'Opposition ces documents, de manière à nous permettre de travailler?

Je pense qu'il faut aujourd'hui, *ab initio*, éclaircir tout cela.

Enfin, si vous me permettez, je voudrais faire une dernière remarque, notamment par rapport à l'ajusté 2009. Qu'on ait des tableaux généraux qui nous permettent de faire des comparaisons. Cela n'est pas

un jeu de cache-cache, il n'y a rien de plus simple dans le travail, mais aussi, si on veut la clarté, on simplifie à la fois le travail et le débat. ET quand on ne les a pas, il ne faut pas s'étonner qu'on doive aller dans les détails pour pouvoir comprendre également le budget. Les choses fonctionnaient bien auparavant, il n'y a aucune raison que cela ne puisse pas fonctionner ainsi à l'avenir.

(Arrivée de M. le Ministre Nollet)

Mme la Présidente. – Je souhaite la bienvenue à M. le Ministre Nollet.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2009 (DOC. 5-Ia (2009-2010) — N° 1)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2009 (DOC. 5-Ibcd(2009-2010) — N° 1)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2010 (DOC. 4-Ia (2009-2010) — N° 1)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2010 (DOC. 4-Ibcd (2009-2010) — N° 1)

PROJET DE DÉCRET-PROGRAMME PORTANT DIVERSES MESURES CONCERNANT LA REDEVANCE DE VOIRIE, LA RÉMUNÉRATION DE LA GARANTIE RÉGIONALE, LES DOTATIONS ET SUBVENTIONS À CERTAINS ORGANISMES SOUS CONTRAT DE GESTION, ET UN PROJET PILOTE RELATIF AU DROIT DE TIRAGE, EN FAVEUR DES COMMUNES, POUR LES SUBSIDES D'INVESTISSEMENTS RELATIFS AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE (DOC. 113 (2009-2010) — N° 1)

Discussion générale

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 (Doc. 5-Ia (2009-2010) — N° 1), du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne (Doc. 5-Ibcd (2009-2010) — N° 1), du projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010 (Doc. 4-Ia (2009-2010) — N° 1), du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010 (Doc. 4-Ibcd (2009-2010) — N° 1) et du projet de décret-programme portant diverses mesures concernant la redevance de voirie, la rémunération de la garantie régionale, les dotations et subventions à certains organismes sous contrat de gestion, et un projet pilote relatif au droit de tirage, en faveur des communes, pour les subsides d'investissements relatifs aux travaux d'entretien de voirie (Doc. 113 (2009-2010) — N° 1).

Je propose de donner la parole au Groupe MR qui demandait la présence de M. le Ministre Nollet pour des questions plus précises.

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Madame la Présidente, nous avons, nous, membres de la Commission du Budget, reçu toute une série de mauvais chiffres et donc, de corrections par rapport à ces chiffres.

Je pense que M. le Ministre pourrait commencer à expliquer aux membres de la Commission du Budget toutes les erreurs — nombreuses il est vrai — qui ont été transmises la semaine dernière. Je pense qu'un exposé, vu le nombre d'erreurs, du Ministre pourrait peut-être clarifier toute une série de choses. J'ai entendu qu'il y avait eu 157 questions la semaine dernière en commission. On ne peut pas reposer les 157 questions ici, mais on peut le faire, on a le temps. L'exposé du Ministre pourrait éclairer notre lanterne sur l'une ou l'autre question.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Sans problème. Quand on m'invite, je viens et je réponds aux questions.

Effectivement, plusieurs précisions ou corrigenda m'ont été apportés en commission la semaine dernière pour ce qui me concerne. Tout d'abord, un document a été déposé, parce qu'il manquait un tableau récapitulatif dans le budget initial 2010. Vous l'avez cependant reçu sous forme de document Parlement déjà avant même le début des travaux en commission. Il s'agit simplement d'un tableau récapitulatif qui manquait. Cela ne change rien aux chiffres, c'est simplement dans l'impression, je pense, que le tableau avait sauté.

Deuxième chose, on m'a demandé le budget des OIP. On a eu un débat en Commission et on n'a pas véritablement osé prendre option, parce qu'on a reporté ce débat-ci dans cette Commission. Selon le

Code du logement, nous sommes censés transmettre le budget des OIP concernées. Or, pour l'instant, ce n'est qu'un projet de budget que j'ai reçu. Je l'ai expliqué en Commission, on a reçu un projet de budget, comme il se doit, avant que nous-mêmes déposions nos propres propositions pour aller au conclave budgétaire. Ces documents, pour ce qui concerne la SWCS, on les a reçus le 18 septembre ; pour la Société wallonne du logement, le 3 septembre ; et pour le Fonds du logement, le 11 septembre. Vous voyez bien qu'il s'agit de documents qui ont été remis avant le conclave budgétaire.

La Commission m'a demandé de remettre ces propositions budgétaires, qui ne sont pas le budget définitif, et pour cause, puisque le budget n'était pas encore adopté et il ne l'est toujours pas. Le budget est adopté une fois que le Parlement a adopté lui-même le budget. J'ai donc remis ces documents le jeudi-même, en Commission, et le vendredi, sans les annotations manuscrites à côté de la version. Je crois que vous l'avez aussi reçue entre-temps.

Ensuite, différentes corrections ont été apportées pour tenir compte de la remarque, dans le rapport de la Cour des comptes, sur les codes 8. Elles s'étendent à l'ajustement k à l'initiale 2010 pour la modification des codes 8. Il s'agit simplement de montants qui s'équilibrent, sauf pour ce qui concerne le plan Marshall 1, où là les arbitrages doivent encore être effectués. Mais cela ne concerne que l'ajustement 2009, on a remis au niveau d'avant, pour laisser les arbitrages s'effectuer ultérieurement.

On a eu la volonté d'être le plus complet possible. Et c'est peut-être de là que sont venues certaines formes de perturbations, puisqu'on a remis, en annexe, tout le document justificatif. Nous ne devions pas le faire, mais c'était par simplicité pour bien présenter un document complet. On n'a donc pas seulement remis les trois ou quatre endroits — cela dépend si l'on travaille sur l'ajusté ou sur l'initial — là où il y avait des changements, on a remis en annexe, dans ma Commission, l'ensemble du programme justificatif modifié et adopté. C'est pour cela que les membres de la Commission ont reçu un gros document, mais il y avait un petit tableau en introduction qui présentait les évolutions des chiffres, les uns après les autres.

À cela vient encore s'ajouter l'autre correction, mais c'est M. Stoffels, qui avait refait les additions, qui nous l'a signalé. C'est simplement une addition qui n'était pas correcte, mais l'ensemble des montants étaient repris tels quels. On l'a expliqué par un transfert de base de données Excel vers une base de données Word, avec une ligne qui aurait sauté pour une addition. Peu importe, l'addition a été corrigée et cela ne change absolument rien sur les AB. Je suppose que cela peut arriver, dans un document budgétaire aussi épais, qu'il y ait quelques erreurs d'addition à un moment donné. On s'en excuse et on a remercié le parlementaire qui l'a remarqué. On a remis, entre-temps, à la Commission, un *corrigendum* qui prend la bonne addition pour ce qui concerne les montants et le tableau qui vont avec.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – J'ai une question de méthodologie. Il y a eu toute une série de corrections, et quand le Ministre dit qu'il y avait des plus et des moins et que les choses s'équilibraient, j'ai cru comprendre qu'il y avait quand même une différence d'un peu moins de trois millions ...

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – C'est ce que j'ai dit pour le plan Marshall.

M. Jeholet (MR). – C'est une question de forme, c'est pour cela que je me permets d'intervenir. Nous n'avons pas reçu, nous, Commission du Budget, de nouveaux documents. Nous avons reçu l'ensemble du budget, donc ne devrions-nous pas recevoir l'ensemble des modifications également ? C'est une question de forme.

Je m'étonne un peu que nous n'avons reçu, les membres de la Commission du Budget, aucune modification des tableaux. Or, on nous demande quand même de voter l'ensemble du budget.

Je vous interroge, Madame la Présidente, pour qu'on ne fasse pas de bêtise.

Mme la Présidente. – Nous avons retenu les différentes corrections. Je ne sais pas de laquelle vous parlez exactement, mais les *corrigenda* apportés par les Ministres ont chaque fois été repris pour l'ensemble des parlementaires, et notamment pour les membres de la Commission du Budget.

M. Crucke (MR). – Ce que vous avez reçu, Madame la Présidente, sauf erreur de ma part, et ce que nous avons reçu, ce sont les *corrigenda* pour le logement. Mais dans le cadre du budget général, l'erreur de trois millions — qui reste une erreur même si l'explication a été donnée -, vous ne la retrouvez pas dans le tableau général. Je ne voudrais pas qu'il y ait là, suite à une erreur au logement, une erreur sur l'ensemble. Trois millions, cela a son importance dans un budget. Cela n'a pas été corrigé, dans un sens.

M. Jeholet (MR). – Si j'ai bien compris, M. Nollet parlait d'un transfert vers le plan Marshall, mais M. Antoine ne nous a rien dit ou compensé par d'autres modifications.

Mme la Présidente. – Il me semblait, mais on peut laisser la parole à M. le Ministre Antoine, qu'il y avait un équilibre qui était trouvé et que cela ne changeait rien à l'équilibre général.

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Cela améliore le solde.

M. Crucke (MR). – Pour vous, cela peut être une amélioration, mais il faut s'y retrouver dans le global.

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Je suppose qu'on fait cela à la fin de tout. J'ai cru comprendre qu'il y avait eu aussi d'autres modifications.

Mme Cornet (MR). – On est à la fin.

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Excusez-moi, j'ai cru comprendre que d'autres que moi devaient aussi venir expliquer les changements.

Mme Cornet (MR). – En l'occurrence, on parle d'une erreur commise dans votre département, qui a incontestablement un impact sur l'équilibre général du budget, qui doit trouver quelque part une compensation. C'est cela qu'on vous demande. C'est très simple.

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Pour moi, ce n'est pas une compensation, puisque c'est un meilleur chiffre pour le budget général.

M. Jeholet (MR). – Cela modifie les équilibres.

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Je ne disconviens pas du fait qu'il faut, à un moment donné, l'introduire dans le budget général, je suis tout à fait d'accord avec cela. Mais admettez qu'il faut d'abord faire cela pour chacun des secteurs éventuellement potentiellement concernés, et que l'équilibre global ne se fera qu'à la fin de tout. Mais je conviens bien que la fin, c'est maintenant.

M. Jeholet (MR). – Il faut d'abord corriger vos erreurs.

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – C'est ce que j'ai fait.

M. Jeholet (MR). – C'est pour ne pas que, en fin de journée, on nous dise : *« tiens, il nous manque des documents »*.

Mme Cornet (MR). – Madame la Présidente, le chef du service incendie demande à s'exprimer !

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Si les erreurs sont approuvées, il faut effectivement les imputer par la suite.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Vous voyez que je suis totalement serein, et pour cause, dès lors qu'il y a trois millions corrigés de manière significative par des corrections — code 8 — et votre solde final est encore meilleur. Donc, les transferts améliorent le solde final plus qu'ils ne le détériorent, je ne vois pas la difficulté. Il n'y a pas à compenser puisqu'il améliore notre situation.

M. Jeholet (MR). – Donc, au niveau des documents, les documents sont bons.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Par rapport à la procédure, à la forme, et les documents que l'on a, je vous ai simplement posé une question. Mais si le Ministre estime qu'il n'y a pas de problème, qu'on a les bons documents, c'est très bien.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Il y a une incise, dans le rapport de la Cour des comptes, page 60, où M. Nollet, par la suite, a déposé très correctement, dans sa Commission, les modifications appropriées ; celles-ci, organisant un transfert des dépenses finales vers un code 8, ce code 8 étant un correctif du solde brut, il améliore notre solde net à financer. Il n'y a donc pas lieu de compenser, puisque sa modification entraîne une bonification du solde final.

Mme la Présidente. – Maintenant, ce que je peux vous proposer, c'est une relecture, après vote, de tous les tableaux, notamment par le secrétaire de la Commission et le Cabinet, pour que vous ayez, pour la sSéance plénière, tous les documents en ordre.

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – J'ai parlé de la dernière correction, qui était celle sur les sommes. Je veux encore remercier le parlementaire pour la correction. J'espère que vous l'avez reçue. En tout cas, nous avons transmis celle-là à la commission. C'est un petit *corrigendum* où on a le montant et le tableau qui va avec.

Mme la Présidente. – D'autres remarques ? La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, je voudrais aussi qu'on puisse, ici, débattre de la Fonction publique. Dans votre Commission, je n'ai pas entendu de remarque du Ministre sur la Fonction publique. Vous devez savoir qu'il y a un

amendement qu'on confirmera aujourd'hui, puisqu'il doit être voté ici.

Il y a, sur ce secteur-là, Monsieur le Ministre, deux questions auxquelles vous n'avez pas répondu. La première est très pratique, elle concerne ce fameux débat, pour 2009, sur les 13,07% qui ont été indûment perçus sur les traitements des agents régionaux. J'ai cru comprendre qu'une évolution significative était intervenue, en tout cas dans votre chef, puisque vous avez précisé qu'il y aurait règlement de ces sommes, à l'égard et au bénéfice des fonctionnaires. Je dis qu'il y a une évolution, parce que j'avais interpellé le Ministre Antoine précédemment sur la chose, il m'avait dit qu'il n'y avait pas d'erreur. Il y a malgré tout une erreur. Je comprends bien qu'on puisse évoluer dans le débat du Gouvernement, et manifestement vous avez pu faire comprendre au Ministre du Budget qu'il y avait là une difficulté extrêmement sensible pour ceux qui s'étaient vus priver de ces sommes, ou plutôt qui s'étaient vu ponctionner. Mais, comme vous avez précisé qu'il serait réglé en 2009, ma question est très simple, pour nous — pour ceux qui doivent le percevoir, c'est plus conséquent — ce sera bien réglé en 2009? On le retrouve donc bien, à l'ajusté 2009? Vous me répondez deux fois oui et cette question-là est évacuée. Je veux qu'on soit prêt et clair à l'égard des fonctionnaires. On leur réglera bien la différence en 2009 et c'est donc bien prévu dans un article dans le budget 2009 ajusté?

Deuxième question: par rapport, Madame la Présidente, à l'amendement. Notre souci est d'être conforme avec recommandations européenens. Il faut dire que, là, ce qui vous est présenté par le Ministre devient difficile à accepter.Nous avions eu avait eu à l'époque un débat sur les frais de formation, vis-à-vis des communes. Même s'il n'y avait pas unanimité entre nous, la majorité des collègues étaient d'accord de dire qu'on pouvait aller jusqu'à un montant de formation équivalent à 5% des émoluments versés aux fonctionnaires. Je rassure tout le monde, dans le cadre du budget de la Fonction publique, ici, pour 2010, on en est loin: on est à 0,55%, même pas 1%.

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – J'ai cherché l'amendement, je ne l'ai pas reçu.

M. Crucke (MR). – On va vous le redonner.

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Je l'ai maintenant.

M. Crucke (MR). – L'Europe préconise 1,9% de la masse salariale. Non seulement, ici, on en est très loin, mais en plus, il faut considérer que, d'année en année — à croire que tous les fonctionnaires wallons sont à ce point polyvalents et performants qu'ils n'ont plus besoin de formation — on est passé, entre 2008 et 2010, de 0,8% en 2008, à 0,65% en 2007 et maintenant, à 0,5%. Bientôt, on n'y mettra plus rien. Or, j'ai cru comprendre que la modernisation de la Fonction publique que l'on voulait mettre en place était une modernisation où l'on jouait justement sur cette formation continue, perpétuelle, performante du fonctionnaire, ce qui permettait également, non pas le bain de sang social qu'on a parfois visé, mais de ne pas engager de fonctionnaires, ou en tout cas faire de en sorte que un sur trois ne soit pas remplacé. J'ai l'impression qu'avec les sommes qui sont allouées, vous n'y arriverez pas. Vous allez même devoir limiter les formations par rapport à ce qui se faisait déjà auparavant.

Il y a donc, à mon avis, un gros problème. ... et nous vous proposons dans un amendement de manière à pouvoir être logique avec cela — on peut peut-être retrouver une partie des sommes là, Monsieur le Ministre, — de faire en sorte que le crédit proposé, à savoir le crédit de 1.672.000.000, soit augmenté à concurrence de plus ou moins 500.000 euros, ce qui nous ferait 2.072.000 euros. C'est une somme qui me semble raisonnable par rapport aux sommes que vous n'avez pas dépensées ou que vous renvoyez vers le budget général. Donc, je pense qu'à un moment, on doit pouvoir être suivi ici par l'intérêt de la performance de la Fonction publique, mais vous n'aviez pas répondu à cela. Je vous l'accorde, nous étions partis, mais vous pouvez comprendre notre mauvaise humeur aussi. Le Parlement l'a compris, le Ministre comprendra aussi. C'est un amendement que nous allons vous déposer aujourd'hui.

Par rapport au logement, le Ministre nous a précisé, et je l'avais dit avant que vous n'arriviez, Monsieur le Ministre, que vous avez communiqué les projets de budget. En ce qui me concerne, je les ai reçus ce matin par la Poste. Le projet pour la Société wallonne du logement, le budget a été voté, et la Société wallonne du logement, cela représente 90% du budget logement public.

Je ne vais pas tirer en longueur un incident aujourd'hui, une fois de plus, sur cela. Ce que je demande clairement : soit que l'on respecte le Code wallon du logement parce que, que ce soit pour la Société wallonne du logement, que ce soit pour la SWCS, ou pour les familles nombreuses, la FLFNW, le Code wallon est précis. Il précise qu'avant que le budget ne soit déposé au Parlement, il faut que les budgets de ces OIP soient communiqués et donc votés. Si cela n'est pas possible, il faudra un jour modifier cela, mais il faudra aussi s'expliquer : pourquoi c'est possible d'autres années et pas cette année-ci. J'ai du mal à le comprendre. En tout cas, je n'ai pas l'explication. Et si on le modifie, qu'en tout cas les projets soient communiqués car je ne peux pas admettre que l'on débatte d'articles, de plans budgétaires — le logement public, tout le monde en a parlé

suffisamment pendant des années sans qu'on ait cela en communication — sans les documents appropriés. Ce que j'ai reçu ce matin, je vous le dis, je ne l'ai pas lu. Je voudrais, Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, que de toute manière, on ait un débat au début de l'année avec les responsables de ces OIP, à moins de les convoquer également aujourd'hui. Je suppose que M. Rosenoer n'est pas à la chasse aujourd'hui, dont il pourra peut-être venir nous voir et qu'il vienne se justifier, ce qui facilitera évidemment le débat et la connaissance de ce dossier. Mais si ce n'est pas le cas, si malgré tout, il est indisponible — ce qui peut toujours être le cas — je pense qu'il faut avoir un débat large sur les responsabilités de ces OIP par rapport au Code du logement, mais aussi sur un débat de fond.

Autre remarque que je voulais faire par rapport au logement, Monsieur le Ministre, c'est par rapport au Fonds du logement des Familles nombreuses. *Grosso modo*, chers Collègues, ce qui est précisé pour ce fonds, c'est de dire : « *on va faire simple, pas de dotation, mais vous vivez sur vos réserves* ». Ça, vous ne le feriez pas. Si j'étais à leur place, en tout cas, j'accepterais cela, du moins de manière silencieuse. Et je n'ai pas entendu de la part du fonds, en tout cas de cette société, de récrimination. Mais est-ce conforme au contrat de gestion d'institution ? Je ne pense pas. Alors, c'est vrai que le week-end fut extrêmement court, comme tous les week-end, mais quand je vais revoir ce contrat de gestion, j'ai l'impression, Monsieur le Ministre, que c'est totalement en contradiction avec le contrat de gestion. Donc, j'aimerais vous demander si vous allez nous suggérer de voter quelque chose qui est non conforme au contrat de gestion. Si oui, allez-vous nous présenter également un avenant au contrat de gestion ?

Dernière remarque que je voudrais faire, à ce stade-ci — avant de céder la parole, si vous le souhaitez à ma Collègue, pour l'énergie, Florence Reuter qui est un peu moins courroucée aujourd'hui, m'a-t-elle dit, encore que sa mauvaise humeur n'est pas tout à fait passée, on peut aussi la comprendre — c'est par rapport au dossier primes. Vous avez annoncé des modifications substantielles qui seront — ce qui me fait dire qu'on n'est pas encore tellement d'accord sur la manière dont cela se passera — annoncées à Batibouw au mois de février. C'est un secteur important dans lequel de nombreuses entreprises privées, mais aussi des citoyens, attendent de pouvoir investir sur base de ce document-là. Et l'intervention des modifications se fera à partir du mois de mai. N'est-il pas possible, dès aujourd'hui, de nous donner une ligne de conduite ? J'ai vu que vous aviez accordé l'une ou l'autre interview ce week-end où vous confirmiez ces modifications qui seront substantielles. Confirmez-vous ces propos ?

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Je n'ai pas accordé d'interview. Malheureusement, vous n'étiez plus en commission quand le sujet a été abordé.

M. Crucke (MR). – Vous avez tellement gâché la chose. On se faisait un plaisir d'être en commission, un plaisir de pouvoir débattre avec vous et vous avez même réussi ce qui devait être votre fête, vous avez réussi à la gâcher ce jour-là. J'espère que cela ne sera plus le cas.

On a essayé de respecter une compréhension par rapport à l'électeur qui nous demande de pouvoir justifier ce qui était incompréhensible. Je ne vais pas voter un chèque en blanc, avec toute la sympathie que j'ai pour le Ministre. Je ne voterai pas un chèque en blanc, ni pour lui, ni pour un autre d'ailleurs.

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Je voulais être précis : il n'y a pas eu d'interview, mais une communication.

M. Crucke (MR). – Je vais vous donner l'occasion d'être précis par rapport au dossier primes puisque, à part nous dire que cela va changer, qu'on va révolutionner, bouleverser le secteur même si on n'a pas tous les moyens, dites-nous ce qu'il y a. N'attendez pas Batibouw. Le secteur est important, mais le Parlement l'est tout autant. Donc, si vous souhaitez qu'il y ait ces modifications, donnez-nous la teneur de ces modifications, qu'on sache au moins vers quoi on se dirige. Quel est le projet du Ministre sur ce qui peut ou pas être voté ? Pour ne pas dire encore après : « oui, c'est une bonne idée, une mauvaise idée ; non, il y avait moyen de l'améliorer ». Éventuellement, on pourrait l'amender, mais tant qu'on n'a pas le fond, une fois de plus, si vous annoncez qu'il y a une modification, sans nous en dire plus et je pense que c'est fondamental par rapport au vote qui doit intervenir.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Pour les travaux de notre commission, car je ne veux pas qu'on ait été mal compris, que le MR a demandé en effet aux deux Ministres, Nollet et Henry, d'être présents. Je salue et remercie la présence de M. Henry et M. Nollet, et d'être là en même temps. Je ne voudrais pas qu'à 20 heures, M. le Ministre Henry nous dise qu'il a perdu sa journée en écoutant M. Nollet. Mais simplement, Madame la Présidente, vous pouvez reconvoquer, à un moment donné, M. Henry. C'est par courtoisie et par respect des Ministres que je dis cela. Je ne voudrais pas non plus, à l'égard de M. Henry, qu'on nous dise après que le MR a exigé que les deux Ministres soient présents, pas en même temps.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Reuter.

Mme Reuter (MR). – Madame la Présidente, je vais revenir un peu sur le fond, puisque nous avons encore reçu, je tiens à le repréciser, un corrigendum pas plus tard que vendredi soir, concernant la recherche et que c'est finalement la recherche qui est la plus touchée par toutes ces modifications puisque, suite aux corrections, la totalité des moyens de paiement recherche pour les programmes de recherche et d'aides aux entreprises est réduite de 2.451.000 euros précisément. Je pense qu'il y a certaines justifications à avoir.

Je voudrais revenir sur le fait que c'est vrai qu'on a reçu ce week-end encore certains budgets d'OIP. En ce qui concerne l'AST, on n'a toujours pas de projet, on n'a rien, donc, on ne sait pas du tout où l'on va. C'est une chose.

Je voudrais encore revenir — c'est vrai que j'y suis déjà revenue beaucoup jeudi, Monsieur Nollet — sur les modifications que nous avons reçues en début de commission et je voudrais encore une fois souligner le manque de professionnalisme parce que, quand vous me dites qu'il y a une ligne qui a sauté du tableau parce qu'il est passé de Word en Excel, pour moi, cela reste inacceptable. L'erreur est humaine allez-vous me dire, mais pas dans les budgets. Pas quand on soumet des budgets si importants au Parlement. Personnellement, quand j'envoie un courrier, qu'il soit chiffré ou pas, je le relis pour être sûre qu'il n'y ait pas de faute et même s'il y a toute une série de tableaux, je pense que vous avez suffisamment de collaborateurs pour vérifier que ces tableaux soient corrects avant de les soumettre au Parlement.

Ceci étant dit, sur le fond, je voudrais revenir sur le casse-tête des *spin off*. Je vous ai déjà interrogé sur ce sujet-là, et notamment par rapport au rapport de Free qui avait démontré la difficulté pour les très petites entreprises et pour les PME de recherche à créer de l'emploi. On en a beaucoup discuté lors de cette interpellation, mais aujourd'hui, quand je lis les budgets, il y a un éclatement total entre vos compétences — je vous l'ai déjà signalé — et les compétences de M. Marcourt, en ce qui concerne les *spin offs* et toutes les PME de recherche. Tout cela est complètement éclaté. Plus personne ne s'y retrouve, à commencer par les entreprises elles-mêmes. Je voudrais avoir des précisions quant à cela. Je vais vous relire l'analyse du CRISP qui avait d'ailleurs fustigé la complexité du paysage institutionnel de recherche régional. Je cite : « *la coexistence, à l'intérieur du régime wallon, de recherche et d'innovation, de multiples mécanismes de financement de recherche, de pôles technologiques et de clusters, d'une agence de stimulation économique et d'autre part, d'une agence de stimulation technologique, le fait des décisions enchevêtrées, des concessions négociées, des rapports de force, temporairement cristallisés* ». À la lecture de ce budget, on ne peut que confirmer l'analyse du CRISP. On a l'impression qu'entre vous et M. Marcourt, les budgets ont été éclatés, mais sans aucune cohérence. Et donc, personne ne s'y retrouve, tout le monde s'y perd. On ne peut même pas dire que vous avez reprise l'ensemble de la recherche liée à l'environnement, puisqu'on retrouve certains éléments aussi dans le budget de M. Marcourt.

Je voudrais savoir pourquoi ces compétences n'ont pas été réunies, parce que je n'ai toujours pas eu de réponse depuis le début de la législature. J'en profite donc aujourd'hui : pourquoi ces compétences n'ont-elles pas été réunies sous la tutelle d'un seul Ministre ? Pourquoi n'avez-vous pas voulu ou, en tout cas insisté, pour regrouper l'ensemble de ces responsabilités sous votre tutelle ?

Par rapport aux pôles de compétitivité, le Gouvernement est sur le point de lancer un cinquième appel à projets, alors que bon nombre d'entreprises — et, à l'écoute de partenaires sociaux, cela ne se passe pas très bien et d'ailleurs, on sent le mécontentement grandissant — n'ont toujours pas reçu leur financement pour leur troisième, voire leur deuxième appel à projets. Je voudrais savoir comment on peut expliquer ce retard. Comment allez-vous lancer un cinquième appel à projets alors qu'on n'a toujours pas le financement pour le deuxième, ni le troisième ?

Par ailleurs, encore une fois, il y a concurrence entre vos compétences et les compétences de M. Marcourt, puisqu'il soutient la réalisation de projets qui sont similaires aux vôtres, finalement, par rapport aux pôles, via des partenariats d'innovation technologique. Donc là, encore une fois, qui finance quoi ? Comment ? Quels sont les budgets, pour qui et pour quoi ? J'aimerais savoir exactement ce qu'il en est, cela nous permettrait d'avancer pour les quatre ans et demi qui suivent parce que, aujourd'hui, quand on pose une question à un Ministre, c'est l'autre qui répond. Personne n'est finalement jamais compétent pour rien. Cela nous permettrait de travailler plus efficacement.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, par rapport à la Société wallonne du Crédit social, vous prévoyez — et là, je parle bien de l'ajusté 2009 — d'allouer une somme de 5,8 millions d'euros qui sont en fait des avances sur le montant des déclarations de créance 2010. Je ne comprends pas bien la technique. Pourquoi ne pas avoir inscrit plus clairement cette somme au budget 2010 ? Quelle est l'utilité de l'avoir dans l'ajusté 2009 ? Comme il n'y a pas une justification précise dans le document, je me demande pourquoi cette technique est employée. *A priori*, il me paraissait plus simple de la mettre carrément en 2010.

En ce qui concerne le dossier FADELS, c'est un dossier qui ne crée pas de nouvelles politiques que

les choses soient claires. C'est seulement essentiellement des coûts. Peut-on aujourd'hui connaître le solde restant dû et l'impact que ce dossier a sur le secteur parce que, même si cela ne crée pas de nouvelles politiques, ce sont en tout cas des moyens qui sont immobilisés et qui, entre-temps ne permettent pas de générer d'autres initiatives. Je sais bien que c'est une suite du Fédéral, si je puis dire, un accord entre le Fédéral et la Région. C'est comme ça, les montants sont là et je voudrais connaître ce qui reste dû aujourd'hui, à la fois en capital, mais aussi en intérêts et le timing du remboursement. qu'on ne me dise pas qu'il y en a jusque 2050. là aussi, je pense que c'est important de le savoir.

Il y a un autre article, Monsieur le Ministre, qui m'a inquiété, relatif à l'intervention de la Région dans la couverture d'une assurance contre la perte de revenus en faveur des locataires. Si on lit, à la page 115, le tableau qui reprend les moyens budgétaires, on a l'impression que cet article est purement et simplement supprimé, il n'y a pas de justification. On ne retrouve pas, dans le tableau, et rien ne justifie cette suppression. Je suppose qu'il y a une justification, j'aimerais la connaître.

Je pense que c'est contradictoire avec ce qui est dit dans la DPR. Je vous la lis : «*Le Gouvernement propose d'envisager, à l'instar de l'assurance existant déjà contre la perte de revenus de ménages contractant un prêt hypothécaire, la mise en place d'une assurance «perte de revenus» couvrant le paiement des loyers. Celle-ci couvrirait le locataire qui, à la date d'entrée en vigueur du contrat de bail, bénéficie de revenus suffisants pour payer son loyer, qu'il soit précaire, modeste ou moyen et qu'il les perd ensuite de façon involontaire. Cette assurance serait notamment conditionnée à la qualité du logement et au montant du loyer. Elle permettrait au bailleur de couvrir les risques en matière de loyers impayés lors d'une perte de revenus du locataire*».

On sait que, dans la période de difficultés économiques qu'on connaît, les pertes d'emploi, selon les analystes, ne sont que des conséquences à bref délai. Cela veut-il dire qu'on a carrément biffé cette politique dans le budget du Ministre et que, pour 2010, il ne faut pas s'attendre à de grandes déclarations ni de grands résultats ?

Concernant les aides aux partenariats public-privé, votre prédécesseur s'est souvent alourdi sur ce dossier en disant qu'il y avait là une piste intéressante pour le secteur — Je dirais aussi pour l'autorité publique. À partir du moment où on peut partager à la fois les responsabilités et les subventionnements, il y a un intérêt qu'on appelle le *win-win*, encore faut-il que ces politiques soient mises sur pied. L'idée vient de 2004, pour 2005. Au budget 2005, on avait carrément, en fin d'année, supprimé tout cela parce qu'aucun projet n'avait vu le jour. L'article 78 bis du Code wallon du logement a été adopté. Et, aujourd'hui, ce que je vois, c'est que sur cet article-là, on prévoit une diminution.

Dois-je en tirer comme conclusion que cette politique a échoué ? Que ce n'est pas celle qu'il faut suivre ? Ou que, politiquement, il y a un choix posé par le Gouvernement, disant : «la collaboration public-privé, celle qu'on a inventée dans le passé, on ne l'a pas abandonnée, mais ralentie ; ce n'est pas celle qui va nous permettre de réhumaniser le logement». Pourquoi y a-t-il cette diminution ? Est-celle réellement justifié ? Fait-elle preuve d'un manque d'ambition ou d'un manque de perspective ?

Quant aux deux sociétés d'économie mixte mises sur pied par le précédent Gouvernement, où en est-on ? La programmation de ces dossiers est-elle faite ? Est-ce que les arbitrages sont intervenus ? Connaît-on les dossiers sur lesquels les sociétés vont investir ? Ou est-ce que, là encore, il y a du contentieux, des discussions ? Finalement, cela avait été fait dans le but d'accélérer le processus de décision, et donc forcément d'accélérer l'investissement. À ce jour, à ma connaissance, il n'y a pas encore eu d'investissement. Et selon ce qu'on nous dit, il y aurait même de grosses discussions sur le choix des dossiers. Est-ce la réalité ou bien des bruits de couloirs qui, parfois, peuvent être infondés ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Madame la Présidente, à part la question sur le FADELS et sur les deux sociétés d'économie mixte, ce sont toutes des questions qui ont été traitées en Commission. Ce n'est pas difficile pour moi de redonner des réponses. Je m'en excuse auprès des membres de la Commission, mais je vais devoir redonner les mêmes réponses.

Madame la Présidente, si cela ne vous dérange pas, je vous redonne les réponses déjà données en Commission sur ces éléments-là, et je compléterai par les deux nouvelles questions.

Sur la question du 13,07 %, je vous confirme que c'est un dossier qui a été pris à bras-le-corps depuis plusieurs mois déjà. Depuis les années 1980, une retenue est perçue sur le pécule de vacances, nonobstant l'autonomie des Régions et des Communautés en matière de statut pour leur personnel ; la perception s'est poursuivie et n'a jamais été contestée. Aux yeux de tous, cette perception était considérée comme une cotisation sociale et était donc parfaitement légale. Le problème de sa légalité s'est posé lorsque la Cour constitutionnelle a remis en cause la nature juridique de cette perception. Pour la Cour, il ne s'agissait pas d'une cotisation sociale, mais d'un simple abaissement de l'allocation initialement prévue.

Confronté à cet héritage, lors de ma prise de fonction, j'ai sollicité auprès de mon administration et de conseils extérieurs, différentes analyses juridiques sur les conséquences de cette nouvelle interprétation. De ces diverses études, il ressort qu'il y a un certain flou quant à la base juridique de cette perception de la Région wallonne. Pour la période précédant l'entrée en vigueur du Code au 1er janvier 2004, il apparaît qu'une base juridique existait. À partir de l'année 2009, une disposition dans le Code permet cette perception également.

La période d'incertitude juridique porte sur les années 2004 à 2008. J'ai porté le dossier devant le Gouvernement wallon, lors du conclave budgétaire, et nous avons déjà réabordé la question à différentes reprises depuis. Le Gouvernement a marqué son accord sur la mobilisation d'une enveloppe budgétaire existante sur les crédits «*fonction publique*» et m'a chargé de rencontrer les organisations syndicales pour en parler. Comme vous avez pu le lire dans la presse, j'ai rencontré les organisations le mardi 17 novembre. J'ai participé à une partie de cette réunion et j'ai rapporté fidèlement au Gouvernement du 19 novembre, le contenu de cette réunion. Nous y reviendrons encore d'ici la fin de l'année, le dossier n'étant pas encore totalement clôturé.

Vous m'interrogiez aussi sur le nombre d'agents concernés, c'est plus ou moins 10.000 agents dans le SPW et 6.000 dans les OIP. Voilà ce que j'ai pu dire en Commission. Je l'avais d'ailleurs dit aussi en réponse à des questions orales. Je répète que quoi qu'il en soit, une décision tombera d'ici la fin de l'année.

Votre autre question sur la Fonction publique concerne la formation et est en lien avec votre amendement. Votre collaborateur était là pour une série de réponses, dont celle-ci. Mais il est parti, et M. Jamar avait promis de vous transmettre la réponse, que je vous redonne avec plaisir.

Sur la formation, les crédits, à hauteur de 469.000 euros, inscrits en 2009 à l'allocation de base 12.03 de la direction de la formation, se trouvent désormais, en 2010, inscrit à la direction de la sélection parce qu'ils sont liés aux examens de carrière. Cette allocation de base 12.03 prévoit un crédit de 1,6 en engagement et de 1,9 en ordonnancement.

Ces chiffres ne reprennent pas le coût réel des formations, mais les crédits budgétaires, pour faire appel à des formateurs externes. Leur diminution s'explique par la volonté de la Direction générale, mais aussi la mienne, de privilégier des formations données par le personnel.

Monsieur Crucke, un débat a été lancé par votre chef de groupe, M. Borsus, en séance plénière du Parlement, critiquant le fait d'avoir eu recours à des formateurs externes et à des examinateurs externes. Je veux bien, mais soyez un peu cohérents au sein du MR. De deux choses l'une, soit on dit qu'on externalise la formation, soit on accepte de faire, comme on le fait ici, suivant la logique, et on se base sur les ressources internes au Service public de Wallonie.

M. Crucke (MR). – Si la Présidente m'y autorise, Monsieur le Ministre, pour que le débat soit précis entre nous...

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Je ne sais pas si elle vous autorise, pour l'instant c'est moi qui ai la parole.

M. Crucke (MR). – C'est pour cela que je dis: «si elle me l'autorise».

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – C'est à vous à lui demander, alors.

M. Crucke (MR). – C'est ce que je fais: «si elle me l'autorise».

Mme la Présidente. – C'est un nouveau débat. Je propose de laisser le Ministre terminer. C'est de toute façon le Parlement qui a le dernier mot.

M. Crucke (MR). – Merci, Madame la Présidente, merci de le rappeler au Ministre.

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Pour la formation interne que nous allons renforcer, les montants sont globalisés dans les allocations de base du personnel. Si on ajoute les coûts de la formation interne, évalués par la DGT1, suite à votre question, à environ deux millions d'euros, et ceux des différents séminaires et colloques inscrits dans les budgets des différentes DG, on arrive bien au 1% de la masse salariale. Mais c'est un choix politique, effectivement, qu'a effectué l'Olivier, de se baser sur les moyens et les ressources internes au SPW. Vous pouvez le critiquer, vous pouvez déposer un amendement, mais vous ne pouvez pas dire qu'il y a moins de moyens consacrés à la formation, puisqu'on les retrouve par ailleurs.

Sur le logement, j'accepte votre réflexion. Je l'ai d'ailleurs dit en Commission, il y a des choses sur lesquelles on peut être d'accord, il y a des choses sur lesquelles on ne l'est pas, il y a des choses sur lesquelles on doit savoir s'écouter.

En l'occurrence, ici, il y a effectivement une tension par rapport à la règle existante. Soit on accepte de déposer systématiquement — et je le ferais avec plaisir, il n'y a rien à cacher — des projets de budget, soit on dit «non» et on attend les

budget définitifs. Mais les budgets définitifs ne peuvent être travaillés, et puis adoptés, et puis déposés par les OIP qu'une fois qu'ils ont la délibération budgétaire. Or, cette délibération budgétaire, par définition, elle intervient après le conclave budgétaire. Il faudrait qu'elle puisse intervenir avant. En l'occurrence, le temps laissé aux OIP, entre la délibération budgétaire et le moment où on est invité en Commission, ne leur permet pas, dans tous les cas, de déposer un budget définitif.

Voilà le problème. Mais ce problème-là, Monsieur Crucke, je l'ai dit en Commission — c'est important de le répéter pour l'ensemble des Commissions -, nous ne l'aurons pas, pour ce qui me concerne, du côté de l'ONE. Parce que là, on a pu bénéficier d'une semaine de plus — par rapport à la Commission qui s'est réunie la semaine dernière — pour travailler en interne, pour réunir le conseil d'administration, pour faire adopter leur nouveau budget. Mais cette fois-ci, c'est le budget et pas le projet de budget, pour me le transmettre au Parlement de la Communauté française et, je suppose, le Parlement de la Communauté française de vous le transmettre. Mais ici, sur les OIP de la Région wallonne, pour ce qui me concerne, ils n'ont pas eu le loisir de se réunir et d'adopter leur budget.

Donc, de deux choses l'une, soit on oublie cela et on doit transmettre le budget, mais c'est forcément après, soit on change le Code et on dit que c'est le projet. On peut aussi se mettre d'accord sur le *modus operandi* qui est de dire:« on ne change pas le Code, on le transmet». C'est ce qu'on m'a demandé de faire en Commission, c'est ce que j'ai fait, cela a été transmis le jeudi.

Mais là, je suis d'accord, Monsieur Crucke, il faut prendre une décision, prendre une option. Et je pense que c'est plus à la Commission du Budget à travailler cela qu'à notre Commission thématique. Là-dessus, je ne peux que vous donner raison, il n'y a pas de souci avec cela. Et j'accepte qu'il y ait une tension. J'ai eu une lecture, qui est de dire: c'est le Code. Donc, le budget, on ne sait pas le faire. J'ai compris que le signal n'était pas celui-là. J'ai directement transmis le projet de budget. Pour l'ONE, je suis en mesure de le faire, de respecter la loi.

Pour ce qui concerne le Fonds du logement, vous m'interrogez aussi là-dessus: les 25,6 millions en 2010, et les 16 millions octroyés — 9 millions retenus en l'ajusté. Je suppose que votre question concernait l'ajusté et l'initial, puisque le mécanisme est le même, même si l'ampleur est différente.

En fait, effectivement, nous avons constaté — la CIF aussi — qu'il y avait une trésorerie mobilisable, ce qui n'est pas le cas dans chacune des OIP, mais en l'occurence la décision des partenaires du Gouvernement était de se dire, plutôt que de réduire les dépenses ou d'augmenter les impôts, comme cela pourrait être une des options, plutôt que de faire cela, nous préférons mobiliser l'argent qui est mobilisable. Alors, par endroits, cela l'est, dans d'autres, pas. À la SWCS, par exemple, cela a été regardé aussi pour l'ajusté et l'initial, ce n'est pas possible de mobiliser l'argent qui est en réserve parce qu'il n'est pas argent mobilisable. Au Fonds du Logement, cela l'était, cela a été clairement identifié lors de négociations de la formation du Gouvernement et effectivement, on a pu l'opérationnaliser. Je trouve cela beaucoup mieux que de devoir dire: on se prive d'action, de possibilité de continuer à offrir des services aux citoyens, aux institutions ou que sais-je. Quand il y a de l'argent quelque part et qu'on est en période de crise, plutôt que de lever les impôts ou diminuer les actions, je pense de bonne gestion — mais on peut le critiquer — de mobiliser cet argent-là à condition bien entendu qu'il soit mobilisable.

Sur la modalité, Monsieur Crucke, puisque vous m'interrogez aussi sur le contrat de gestion, je vous renvoie à l'article 3 du décret-programme qu'ils ont déjà discuté dans cette commission. Nous ne l'avions pas discuté dans notre commission, mais c'était effectivement prévu. C'est bien intégré. La possibilité de pouvoir modifier le montant lié au contrat de gestion est prévue dans le décret-programme.

Pour ce qui concerne la SWCS, les 5,6 millions ont été en fait impactés à l'ajusté 2009 pour pouvoir commencer au plus vite la nouvelle formule parce que vous savez que la SWCS doit emprunter elle-même pour après pouvoir faire une série de prêts. Le système a été bloqué à partir du 13 juin, mais nous souhaitons pouvoir le relancer au plus vite en 2010. Pour ce faire, il fallait effectivement déjà doter la SWCS de capacité de lancer le mécanisme, même si pour le citoyen, ce ne sera qu'en 2010. Voilà pourquoi il y a eu ces 5,8 millions en plus, mais ils sont clairement explicités dans le justificatif. Peut-être pas suffisamment la raison, mais le fait qu'il y a une partie, là, qui est consacrée à 2010, c'est clairement identifié. En tant que tel, je crois qu'on peut être d'accord là-dessus.

Pour l'assurance perte de revenus locataire, la 34.10.11, il n'y a pas de contradiction avec la DPR, mais admettez que la DPR, c'est sur cinq ans et qu'on ne doit pas tout de suite adopter tout en un an. Autrement, nous n'aurions plus rien à faire, ce qui n'est pas bon non plus, me semble-t-il. Cela pourrait faire l'objet de critiques vives et justifiées de la part de l'Opposition, si tout était en un an et qu'il nous restait quatre ans pour devoir attendre la prochaine échéance électorale. Mais l'objectif était bien, je vous le confirme, de mettre en place un dispositif global en la matière pour le secteur privé locatif, mais ce n'est pas encore réalisé sur cette première année de législature.

Pour ce qui concerne votre autre question sur les deux sociétés d'économie mixte, elles sont constituées des représentants du conseil d'administration de la SWL, et siègent au sein de ces CA. Je pense que votre parti y a un représentant aussi par ce biais-là. Ces conseils d'administration doivent faire un rapport, dans les semaines qui viennent, de l'état d'avancement des dossiers. Il est prévu, lorsque les projets seront finalisés, de construire 200 logements par an sur cette base et avec ces sociétés-là.

Pour ce qui concerne le FADELS, le principe, c'est de payer les indemnités par les sociétés de logement de service public jusqu'en 2054. Mais vous connaissez, c'est un mécanisme historique dont on a hérité du Fédéral. Maintenant, si vous dites que le Fédéral est prêt à faire un geste, je ne pourrai que vous remercier, Monsieur Crucke. Si vous pouviez intervenir auprès du Président du MR, qui est aussi Ministre des Finances, Vice-Premier Ministre et nous dire effectivement que le Fédéral allège notre difficulté là-dessus, je ne pense pas que j'aurai trop de difficultés au Gouvernement, mais je me retourne vers le Ministre du Budget : si le Fédéral devait annuler notre dette par rapport au FADELS, je pense qu'on pourrait accepter, si le Ministre des Finances le propose, de ne plus devoir payer cela. Maintenant, si jamais il veut absolument qu'on le paie, on sera dans le cas qui est ici. Le Ministre du Budget, à le voir, ne serait que satisfait si on pouvait s'épargner cette dépense-là. Mais je crains que ce ne soit pas aussi facile que ce qu'on puisse évoquer ici.

Voilà pour ce qui concerne le FADELS, effectivement, c'est une lourde charge et qui restera encore pendant une série d'années. Ici, on a quand même un gros montant à l'ajusté 2009 qui est dégagé sur cela.

Il me restait encore dans vos questions, le PPP. Attention, ce que vous citez là, comme diminution, c'est une diminution sur l'allocation de base permettant des études en la matière. Ce n'est pas le principe ou l'application de partenariats public-privé. On a expliqué en commission qu'on était à 604 millions d'euros en 2009. On a donc maintenu, à l'initial, le même budget en 2010. Mais, pourquoi ne peut-on pas considérer qu'il n'y a pas de désinvestissement ? C'est tout simplement parce que ces études qui ont été effectuées sont encore valables et sont encore utilisables pour une série d'autres projets PPP.

On ne doit pas faire fonctionner une série de cabinets d'avocats et autres quand les conclusions de leurs études et les outils qu'elles mettent à disposition pour ceux qui vont pratiquer le PPP sont encore valables pour de nouveaux dossiers. Raison pour laquelle on peut rester avec ces montants-là sans pouvoir aller jusque-là ou vous poser la question : est-ce que cela entraîne une diminution du principe même de l'application ? Non. Il s'agit de diminuer le coût des études juridiques. Je crois qu'on peut se dire, qu'à un moment donné, on a effectivement fait le tour de la question juridique, qu'on a les réponses juridiques à apporter et que cela peut être utilisé par les différents projets qui vont arriver ultérieurement. En tout cas, c'est ce que nous estimons, c'est le choix, pas seulement budgétaire, mais politique qu'on a fait en la matière.

Vous m'interrogez aussi sur la question de la réforme des primes. C'est bien simple, cela me permet de re-préciser les choses, comme je l'ai fait en commission. Peut-être cela fera-t-il l'objet d'un autre écho-presse, mais pas d'une interview, peut-être bien cette fois-ci, mais ce n'était pas le cas avant.

Mettons de côté la question du photovoltaïque, car elle a été réglée par ailleurs. On a déjà longuement répondu en commission. Mais il s'agit maintenant des autres primes. Là, on sait que l'arrêté est un arrêté ministériel. Il n'y a donc pas de questions, de débats ou autres, Monsieur Crucke. Pour l'instant, nous sommes en discussion avec les différents partenaires industriels du secteur pour voir avec eux. Parce que c'est la logique des primes de dire qu'on doit toujours être à l'avance par rapport à la législation.

Or, on sait qu'une nouvelle législation entre en vigueur le 1er mai, c'est celle qui concerne les évolutions en matière de performances énergétiques du bâtiment. Donc, un saut qui va être réalisé. Il s'agit d'adapter les primes de telle sorte qu'elles restent à l'avance par rapport à cette évolution de la législation, mais cette évolution ne sera réelle et effective pour le citoyen — pour les entreprises aussi qui travaillent avec les citoyens — qu'à partir du 1er mai.

C'est la raison pour laquelle nous avons décalé l'entrée en vigueur d'un nouveau dispositif au 1er mai. À défaut, nous aurions dû faire un dispositif transitoire nouveau entre le 1er janvier et le 1er mai et puis, en faire un nouveau à partir du 1er mai. Admettez que ce n'est pas forcément cohérent et clair en matière d'information. Raison pour laquelle nous avons, en commission, sur base de questions qui ont été posées, précisé le calendrier. Le 1er mai, entrée en vigueur du nouveau dispositif. Dans le cadre de ce nouveau dispositif, renforcement des aides à l'isolation. Alors, concrètement, nous sommes en train de paramétrer cela avec les partenaires du secteur du bâtiment. C'est avec eux que nous travaillons aussi pour être au mieux par rapport aux normes, aux besoins et évidemment aussi aux budgets qui, je l'espère, seront adoptés dans quelques jours. À ce moment-là, on pourra effectivement avancer. Vous avez quand même vu qu'on est passé là sur un montant qui est identifié sur une AB de 46 millions, à quoi vient s'ajouter 5,4 millions du fonds énergie.

Voilà, vous avez là une masse de 50 millions qui seront affectés effectivement avec un renforcement sur la question de l'isolation.

Par ailleurs, nous avons ajouté qu'au plus tard, pour Batibouw, le contenu de ce nouveau dispositif qui entrera en vigueur le 1er mai au moment du PEB sera connu par les différents acteurs. Ce qui laissera plusieurs semaines, en l'occurrence, au moins neuf, probablement plus encore, pour l'ensemble des secteurs, pour se mettre à jour et d'être en mesure, au 1er mai, de connaître à la fois le nouveau dispositif, de pouvoir l'appliquer et de l'entrée en vigueur du PEB. Voilà pourquoi nous sommes dans un tel calendrier et voilà pourquoi je l'ai expliqué en commission d'initiative. D'autres étaient là, ils sont témoins et peuvent le confirmer.

Pour ce qui concerne la recherche, la diminution, je l'ai précisé, est une diminution sur les AB plan Marshall, pour lesquels les arbitrages doivent encore avoir lieu. Vous savez comment cela fonctionne ? Le plan Marshall, que ce soit pour le 1 ou pour le 2, c'est une vision globale, tous les trois mois au Gouvernement, un rapport, et à ce moment-là, on voit ce qui est avancé ou ce qui ne l'est pas. Mais là où je dois vous corriger, Madame Reuter — mais l'erreur est humaine — vous pouvez aussi dire que le cinquième appel à projets n'a pas été lancé, le cinquième appel à projets est clôturé. Il a été clôturé le 15 février 2009. Je ne vais pas vous en vouloir par rapport à cela. Ma considération, c'est que l'erreur est humaine et effectivement, vous dites : le cinquième appel n'est pas encore lancé. Il est lancé. *(Protestations sur les bancs de l'Opposition)*. J'ai été choqué et je ne vais pas tomber dans ce piège-là. Je pense que Mme Reuter peut commettre une erreur, elle a de ce point de vue là, je pense, le droit de le faire.

Mme Reuter (MR). – Si le cinquième appel à projets est clôturé, comment expliquer que pour le deuxième et le troisième, les entreprises n'ont toujours pas reçu leur financement ?

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Tous les projets sont engagés et les fonds de roulement sont liquidés. L'erreur est humaine.

Mme Reuter (MR). – On comprend que la Wallonie va si mal si l'erreur est humaine chaque fois que ...

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Non, l'erreur est humaine par rapport à votre question, Madame Reuter. Vous dites : le deuxième appel n'est pas encore engagé, pas encore liquidé. Je vous dis non, il est liquidé.

Mme Reuter (MR). – Il n'est pas liquidé. Comment expliquez-vous que les entreprises n'aient pas reçu le financement alors ? C'est ça ma question.

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – L'argent du deuxième appel est liquidé. Pour le troisième appel, il reste une dizaine de projets engagés, c'est vrai, mais ne dites pas que rien n'a été fait non plus.

Mme Reuter (MR). – Je n'ai pas dit cela, j'ai dit qu'il y a des entreprises qui n'ont pas reçu leur financement. Comment l'expliquez-vous ?

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Je vous dis que pour le deuxième, tout est liquidé.

Mme Reuter (MR). – On va vérifier, alors.

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Sur les multiples mécanismes de financement. Là, il y a un décret qui régit cela et je n'ai pas changé le décret par les voies budgétaires en changeant simplement des montants. Mais effectivement, cela répond à des besoins diversifiés de la part d'entreprises. Certaines sont dans des situations où on demande plutôt des avances provisionnelles parce qu'on sait qu'on pourra bénéficier de résultats et donc, on remboursera les avances provisionnelles. D'autres sont en demande de subvention. Même la part couverte est moins importante, à ce moment-là. En demande de subvention, elle préfère ne pas prendre le risque de devoir rembourser une partie ultérieurement et cela correspond à une demande diversifiée de la part des partenaires. Il y a d'autres allocations de base qui se retrouvent aussi dans le plan Marshall et, effectivement, une partie se retrouve dans le pôle de compétitivité, vous avez raison. Mais ce n'est pas un problème en ce sens qu'elles ont déjà répondu à des appels à projets dont vous parliez.

Les entreprises, elles-mêmes, choisissent plutôt formation, plutôt soutien à l'investissement ou encore la recherche. Il n'y a pas malaise en la matière.

Mme Reuter (MR). – Ce n'était pas cela ma question. La réponse que vous me donnez n'explique pas pourquoi toutes les compétences liées à la recherche sont complètement éclatées entre vous et Monsieur le Ministre Marcourt. Là, vous ne m'expliquez toujours pas.

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Elles ne sont pas complètement éclatées.

Mme Reuter (MR). – Si, personne ne s'y retrouve. Alors répondez clairement : qui est

compétent pour les *clusters*, qui est compétent pour les pôles, qui est compétente pour les *spin-offs* ?

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Monsieur le Ministre Marcourt est compétent pour ces dimensions-là — vous le savez -, puisque c'est lui qui est le ministre chargé de coordonner. C'est dans l'arrêté ministériel.

Mme Reuter (MR). – Alors pourquoi, quand j'interroge Monsieur le Ministre Marcourt sur les *spin-offs*, c'est vous qui répondez ?

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Il y a une dimension, dans votre question, qui concernait — mais vous pouvez ne pas être d'accord, je vous l'ai expliqué dans la réponse à la question parlementaire orale — davantage l'organisation de la recherche et cela fait partie de mes compétences. Mais ne cherchez pas de problème là où c'est clair dans l'arrêté de répartition des compétences. Il y a un ministre, qui fait cela et très bien, qui est chargé de coordonner les pôles de compétitivité. Dans les pôles de compétitivité, qu'on le veuille ou non, les entreprises font des demandes pour de la recherche. Cela me paraît être cohérent qu'il y ait une articulation forte, il y a d'ailleurs des demandes aussi en formation, le Ministre Antoine est là aussi. Il y a des demandes formation-recherche et investissement. Cela me paraît logique qu'on réponde au mieux aux besoins, en l'occurrence des entreprises. C'est la logique des pôles de compétitivité. Vous pouvez ne pas être heureuse avec cela, mais c'est ainsi. C'est la réponse que je vous apporte.

Voilà, Madame la Présidente, avec cela, j'ai fait le tour des questions à la fois budgétaires et techniques, sur le logement, les primes, la fonction publique et la recherche.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je remercie le Ministre pour les explications qu'il a données ou redonnées, et donc la possibilité que je lui ai offerte de redonner certaines explications. Je suis certain que cela contentera non seulement les collaborateurs, mais aussi les collègues.

Donc, 13,07 %, c'est budgété, mais l'accord n'existe pas encore avec les syndicats. Il vous reste quelques jours pour trouver une solution, mais vous vous êtes engagé à la trouver avant la fin de l'année, ce qui permet à chacun, en termes de *timing*, de savoir où on va.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Il y a effectivement eu, à un moment, un article dans la presse, qui disait qu'il y avait un accord ; et à 6 heures 30, mon service de presse faisait un démenti ...

M. Crucke (MR). – Oui, parce que M. Antoine n'était pas d'accord sur la totalité ...

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Je déments tout à fait, il y a toujours eu unanimité au Gouvernement là-dessus.

Vous ne vous souvenez pas, j'ai été interrogé par M. Fourny, notamment, sur la question.

M. Crucke (MR). – On peut donc s'attendre à un déblocage du dossier pour la fin de l'année, et tant mieux.

Pour la formation, je dois vous reprendre. Soit vous avez mal compris — mais j'étais présent lors de ce débat, cela m'étonne un peu de vous, que vous ayez mal compris -, soit vous voulez occulter une partie du débat qui a eu lieu ce jour-là, ce qui m'étonnerait un peu moins de vous.

Par rapport à la formation, M. Borsus est intervenu de manière spécifique sur un modèle de formation qui avait été utilisé, et sur le coût à l'égard d'une formation bien spécifique, et vous vous en souvenez. On n'a pas dit que nous étions radicalement contre la formation externe : les externes comme les internes ont des avantages. Mais l'élément budgétaire est aussi important. Ce que vous me dites, c'est que vous avez fait le choix de ne faire que de l'interne, pas de l'externe.

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – J'ai envie de renverser les rôles avec M. Crucke. Monsieur Crucke, si vous êtes, dans 20 ou 30 ans, à ma place, si vous êtes un jour à ma place et que vous avez le choix entre une formation interne et une formation externe, en sachant que le coût en interne est, à tout le moins, inférieur, faites-vous le choix de l'externe ? Moi, si le coût est inférieur et que la qualité répond aux besoins, je fais le choix de l'interne. Mais on ne partage peut-être pas le même point de vue là-dessus.

M. Crucke (MR). – Je vais clairement vous dire ce que je ferais à votre place, j'espère que je pourrai y arriver avant 20 ans, parce que manifestement il y a encore des choses à changer. Si vous avez, pour une formation de qualité identique, le choix entre l'interne ou l'externe, la question ne se pose même pas, n'hésitez pas à prendre l'interne. Mais toutes les formations ne sont pas de qualité équivalente en interne et en externe. Et quand vous avez une norme européenne — c'est cela le reproche que je vous fais

— qui vous permet de dire non pas : «*je veux aller jusque 1,9*», l'Europe considère que c'est le *minimum minimorum* qu'on peut avoir. Si réellement on crée des formations qui permettent aussi de créer, au sein du personnel, la qualité, un service de qualité, la promotion par la qualité et la méritocratie, dans ce cas-là, je pense que vous auriez plus lourdement insisté auprès du ministre du budget pour qu'il lâche les rennes et que vous alliez, même avec des formations en interne, jusqu'à 1,9. Cela n'a pas été fait. Donc l'amendement qui est le nôtre me semble garder tout son sens. Je vous invite à le suivre. J'y reviendrai, si besoin en est, encore en commission.

Pour les OIP, je vais peut-être vous faire plaisir : je suis d'accord sur votre *modus operandi* pour l'avenir. Mais quand je dis que je suis d'accord, je vais aussi être radicalement attentif. Pour moi, un projet ne me dérange pas du tout. Je pense même que, comme parlementaire, quand la loi doit pouvoir être respectée, il faut la respecter, ne la changez pas. On ne va pas ici faire de la littérature pour le plaisir. Mais quand elle doit être respectée, il faut la respecter.

Ceci dit, un budget a ceci d'intéressant pour les parlementaires que l'on a aussi le point de vue du Parlement. Un budget, tant qu'il n'a pas été voté, puisque c'est un projet de budget que vous me donnez, montre les réflexions des uns et des autres. Avec toute la modestie que nous devons garder, je ne permettrais pas de dire à un OIP qu'on peut tout changer. Mais peut-être que pour l'OIP, cela peut-être intéressant de venir défendre son projet devant le Parlement. C'est sur quoi nous pensons qu'il faut accentuer la politique et le débat, cela facilitera alors la rédaction finale, ou l'amendement de ce projet de budget. Vous avez raison, dans un certain nombre de cas, nous sommes représentés, mais nous ne sommes pas toujours suivis. Quand les administrateurs libéraux prennent la parole, ils n'ont pas tout le temps l'air d'être suivis au sein même de l'OIP. Donc, si le Parlement peut donner un point de vue encore plus affiné, pourquoi pas. Mais ce qui est important, c'est d'avoir, et sûrement dans le cas de la Wallonne du logement — je l'ai dit tout à l'heure — 90 % du budget, sincèrement, et M. Eerdekens l'avait lui-même souligné, je veux souligner moi aussi la correction qu'il a eue à notre égard sur ce dossier. Donc, pas de problème pour fonctionner ainsi, à l'avenir, s'il n'est pas possible de fonctionner autrement.

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Ce que je propose, si jamais c'est le cas, c'est qu'on ait alors l'instruction officielle de la part de la Commission du Budget, comme cela on va tous s'aligner sur cette logique-là.

M. Crucke (MR). – La Conférence des présidents pourra en débattre, de mon point de vue.

Sur la Société wallonne de crédit social, j'avais effectivement bien compris. Ce que vous souhaitez, c'est de pouvoir relancer le mécanisme dès 2010. Quand vous faites une inscription, cela veut dire qu'on aura fonctionné pendant un semestre — 13 juin 2009 jusque fin décembre 2009 — sans que le crédit social n'ait pu être utile par rapport à son objet social. Cela ne veut pas dire qu'on n'y a rien fait, mais sur les dossiers, on se demande quand même ce que certains y ont fait pendant six mois. C'est un choix politique, il faut le respecter. On a décidé de ne pas faire de crédit social pendant six mois.

Sur la perte de revenus des locataires, le mécanisme de la DPR, c'est cinq ans. Vous avez largement raison, c'est cinq ans. On n'est pas obligé de tout faire en un an. C'est un choix politique. Ce qui, dans votre choix politique, m'étonne, c'est que la crise économique, c'est maintenant. J'espère qu'elle trouvera une solution dans le temps. Peut-être que le jour où vous inventerez le mécanisme, on en aura moins besoin. Mais maintenant, face aux difficultés que vivent un certain nombre de ménages — et des ménages qui occupent des logements sociaux -, je pense que c'était là qu'il fallait faire un choix politique. Cela n'a pas été le vôtre, j'en prends acte, mais vous comprendrez aussi que je n'ai pas l'obligation de partager.

Pour le FADELS, c'est aussi un choix politique, non pas de dire qu'on va aller demander au Fédéral de changer — vous savez très bien, et peut-être encore mieux que moi, comment cela se passe au plan fédéral — parce que s'il n'y a pas un accord sur le plan communautaire, vous ne ferez jamais changé une ligne sur le plan fédéral. Par contre, c'est un choix qui est de dire : «jusqu'en 2054, on continuera à supporter le poids du FADELS». L'accord est intervenu en son temps, c'est une décision de dire qu'on ira jusqu'en 2054. Et cette année, 2009, c'est lourd à l'ajusté. Parfois, je me demande pourquoi on ne connaît pas les chiffres de manière plus précoce, parce qu'effectivement, c'est un ajusté qui fait mal.

Par rapport aux primes, je vous avais bien lu — pas entendu, puisque je n'étais pas là. Je continue à être frustré par rapport à votre réponse. Que le mécanisme soit précisé dans le temps, le *timing* qui nous a été donné, ok, mais vous n'avez donc toujours pas l'accord du secteur, c'est pour cela que vous n'annoncez pas, aujourd'hui, comment les choses se feront. Il y a toujours une discussion avec le secteur. Ce que je voudrais avoir, même si cela n'est pas la version définitive, parce qu'il y a encore des accords avec le secteur, parce qu'il y a encore débat à avoir, peut-être même au sein du Gouvernement, ce que je voudrais savoir aujourd'hui, c'est quelle est la vision du ministre. En d'autres termes, s'il n'avait pas besoin et de l'accord de secteur, et de ses collègues du Gouvernement, comment modifierait-il le dossier primes ? Comment le ferait-il de manière précise, dans le détail ?

Quelles sont celles qu'on jette, celles qu'on reprend? Comment le mécanisme fonctionne? C'est cela que je voulais comme réponse, et je ne l'ai pas eue.

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – De toute façon, mon calendrier n'aurait pas été de conclure la réflexion avant de venir ici en commission. On a eu une réunion, où on avait invité l'ensemble des partenaires, à la fois les producteurs, les installateurs, etc, et la Confédération de la construction. Un des partenaires extrêmement importants, sans le citer, n'a pas su venir à la date prévue. Seulement, je vous le dis tout de suite, c'est une des étapes qui devait être franchie, mais qui n'était pas l'étape définitive et finale. Mais il s'agit d'un arrêté ministériel, il n'y a pas de passage au Gouvernement. C'est avec les partenaires qu'on construit.

Quelles sont mes orientations? Un, renforcer le soutien à l'isolation. Mais c'est la logique dans laquelle on doit être. C'est n'est pas tout de dire qu'on veut développer l'énergie verte, il faut aussi diminuer la dépendance énergétique globale. Pour le citoyen, le fait de ne plus devoir, chaque année, payer des factures exagérées, que ce soit en consommation électrique, que ce soit en consommation de mazout ou de gaz, c'est un bénéfice pour la planète, mais c'est aussi un bénéfice pour son porte-feuille. C'est pour cela qu'on travaille en renforçant aussi la consommation même, au point de départ, quelle que soit la source, verte ou pas verte. On diminue la consommation et pour faire cela, la meilleure manière de fonctionner, c'est de travailler sur l'emballage de la maison: le toit, les murs, le sol et les fenêtres.

(M. Onkelinx s'exprime hors micro)

C'est intéressant parce que ce que dit M. Onkelinx, on le retrouvera dans la partie primes Reha, où on travaillera aussi en articulation entre primes énergie et primes réhabilitation, sur les aspects notamment de l'enveloppe.

(M. Crucke s'exprime hors micro)

Vous voyez l'emballage — le sol, les murs, le toit, les fenêtres -; on renforce ce volet-là. Pour tout ce qui est machinerie, outillage, et notamment les chaudières, l'idée est de rester *grosso modo* dans le cadre actuel. Je dis *grosso modo* parce que le secteur nous dit: «attention, on a des évolutions technologiques telles que, sur certaines précisions, HR top 107, est la qualité dans laquelle tout le monde se retrouve». Il y a moyen de travailler à partir d'une autre norme, mais là on devient très technique et je voudrais être très précis au moment où j'aurai un texte. Mais l'idée est de rester sur le même *trend* par rapport à ....

Il y aura aussi toutes les primes qui concernent l'audit, avec une articulation entre l'accès aux primes et l'audit tel qu'il est pratiqué pour l'instant.

(M. Crucke s'exprime hors micro)

C'est l'isolation la priorité; l'articulation avec l'audit, si on sort de l'isolation. Mais tout cela viendra dans le cas de l'arrêté. Mais comme cela vous avez mes grandes lignes, ce que j'ai dans les tripes par rapport à cette réforme-là. Le reste, c'est 20 primes bien précises, regroupées dans ces trois chapitres. Tout cela, on le précisera.

Vingt primes regroupées dans ces trois chapitres. Isolation, c'est déjà le cas. Isolation, chapitre I; les équipements, chapitre II et les audits, chapitre III. Cela, on le retrouve dans la nouvelle architecture. Mais sur chacune des lignes, il y aura des précisions parce que les normes ont elles-mêmes évolué et donc, il faut tenir compte de cela aussi et c'est la raison pour laquelle on s'articule sur le 1er mai. Comme ça, vous avez déjà plus que ce qui a été dit en commission la fois passée avec une orientation.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Barzin.

Mme Barzin (MR). – Madame la Présidente, j'ai une question à poser à M. le Ministre par rapport à la dette belge que mon collègue, Jean-Luc Crucke, a abordé il y a quelques instants. Dans votre réponse, vous avez dit que cette dette venait à échéance en 2054. Or, dans le programme justificatif du Ministre Antoine, il est précisé, à la page 53, que cette dette vient à échéance en 2025. J'aimerais bien savoir lequel de vous deux a raison au niveau de cette date d'échéance.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Il y a deux différentes interventions FADELS. Il y en a une dans mon secteur et il y en a une dans le secteur du Ministre Antoine. Je ne connais pas celle du Ministre Antoine, il est là, il pourra y répondre, mais pour ce qui me concerne, je suis chargé de renégocier le réétalement jusqu'en 2054.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – La date qu'avance M. Nollet est tout à fait correcte. Autant pour nous. Il y a deux mécanismes. Lorsqu'il y a eu le transfert en provenance du Fédéral, il y a une partie de la dette. Puisqu'elle a été constituée au profit des sociétés locales, pour leur permettre notamment de construire ou de rénover du logement public. Celle-ci rembourse, via la Wallonne du Logement qui a ainsi amorti le FADELS. Mais évidemment, cela ne suffit pas et donc, il y a un autre montant budgétaire

qui est inscrit au niveau du budget et qui est lui-même énervé par le mécanisme de transfert en provenance du Fédéral vers les Régions puisqu'il y a eu des opérations fiscales qui étaient liées au transfert de cette compétence.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Reuter.

Mme Reuter (MR). – Par rapport aux *spin-offs*, encore, si vous me le permettez, Monsieur le Ministre, vous me dites que les compétences sont claires, mais dans votre budget, je retrouve quand même trois allocations de base qui concernent les *spin-offs*. Si vous pouviez m'éclairer là-dessus encore une fois.

Par rapport aux centres collectifs de recherche, si vous pouviez aussi éclairer ma lanterne sur la différence entre les centres collectifs de recherche, les centres agréés de recherche, les programmes mobilisateurs, pour y voir plus clair.

Enfin, par rapport à l'AST, elle ne sait pas elle-même qui est son Ministre de tutelle. Donc, ce serait peut-être simple de pouvoir clarifier une fois pour toutes.

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Sur l'AST, peut-être avez-vous des informations. Effectivement, je les ai rencontrés, comme Ministre de tutelle. Au début de mon mandat, j'ai fait le tour des différents OIP ou apparentés qui étaient sous mes compétences et, en l'occurrence, pour l'AST, je les ai rencontrés, il y a deux mois, je pense.

Pour toutes vos autres remarques, effectivement, il y a différents types, mais tout cela relève du décret recherche où il y a, de mémoire, sept axes. Cinq sont déjà en application, il reste le 6 et le 7 qui n'ont pas encore été activés pour l'instant. Vous dire plus, c'est vous renvoyer vers l'arrêté de répartition des compétences.

C'est comme, par exemple, pour le financement des universités. Il y a une partie du financement qui vient par l'enseignement supérieur, c'est même encore la Communauté française. Il y a une partie qui vient de la recherche, classique. Il y a une partie qui vient par le Plan Marshall et à l'intérieur même du Plan Marshall, il y a une partie qui vient par le Ministre Marcourt, pôle de compétitivité et il y a une partie qui vient par le Ministre Nollet, sur l'axe recherche. C'est parce que dans le pôle de compétitivité, vous avez là-bas différentes sources de financement possibles. La démarche vient de la réponse que les entreprises apportent à l'appel à projets. Dans le Plan Marshall 1, c'est davantage de recherche, c'est tout à fait juste. Par rapport à ce qu'on pense, nous, au niveau du Gouvernement, dans le Plan Marshall 2, les entreprises s'orienteront davantage vers le *process* de la formation parce qu'on est déjà à une étape suivante en la matière. Voilà un peu pourquoi vous avez, via les pôles de compétitivité, des éléments qui effectivement sont à cheval sur recherche et formation. Mais cela ne pose pas de problème en soi. Cela répond, au contraire, à une demande.

Mme Reuter (MR). – Je vous ai, par exemple, posé une question sur les *spin-offs* bien clairement où il y a des allocations de base chez vous.

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Parce qu'il y en a qui sont en recherche et d'autres qui sont liées au Plan Marshall.

Mme Reuter (MR). – Oui, mais cela n'a rien à voir avec les pôles dans ce cas-ci.

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Si, les *spin offs*, cela peut être particulièrement lié aux pôles.

Mme Reuter (MR). – Cela peut, mais pas toujours.

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Pas toujours, c'est bien pour cela qu'il y en a qui sont en-dehors, vous avez raison.

Mme Reuter (MR). – Par rapport à la différence entre les centres collectifs, les centres agréés de recherche ....

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Je vous renvoie au décret. Si vous voulez, je peux creuser, mais je devrai moi-même regarder dans le décret.

Mme la Présidente. – Je remercie M. le Ministre.

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Madame la Présidente, si vous permettez, un mot de ma part. C'était effectivement mon premier exercice budgétaire à la Région wallonne et effectivement, on a eu une série de corrections qu'on a dû apporter. Je voudrais m'excuser particulièrement auprès des services qui ont eu à gérer des volumes extrêmement importants d'informations nouvelles que nous avons transmis en des temps très serrés. Il y a des demandes de parlementaires, légitimes par ailleurs. Je voudrais m'excuser auprès des services, auprès des parlementaires qui ont pu trouver un peu cavalier le fait de découvrir des budgets complémentaires, des OIP récemment. Je ne peux pas dire qu'il n'y aura plus d'erreurs, puisque je vous l'ai dit dans ma conception, l'erreur reste humaine et je crois avoir pu convaincre au moins sur cela Mme Reuter, en tout cas, qu'on y sera attentifs.

Ceci dit, admettez par rapport au budget des OIP, il y a un vrai débat et on l'a abordé ici , mais j'ai bien noté qu'il sera traité aussi en Conférence des présidents. C'est le bon lieu pour avoir une ligne commune par rapport à cela.

Voilà, Madame la Présidente, je voulais quand même porter cet élément que je n'ai pas pu apporter en présence de tout le monde, en tout cas, en commissions respectives. Je vous remercie de m'avoir fait découvrir votre commission ici, manifestement tout aussi précieuse et précise que ma propre commission.

Mme la Présidente. – Avec une excellente ambiance. Je vous remercie en tout cas pour vos excuses.

Je propose à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité, de me rejoindre afin de pouvoir compléter les informations qu'il a déjà pu donner lors de commissions.

Puis-je vous proposer, à l'instar de M. Nollet, de faire une présentation liées aux difficultés peut-être vécues au niveau de votre commission ?

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Madame la Présidente, je voudrais intervenir pour une question de procédure. Nous avons entendu, lors de la précédente intervention du Ministre Nollet, que toute une série de documents, amenant une correction suite aux interpellations de la commission, avait été déposée et les parlementaires ont reçu des *corrigenda*. Nous n'avons rien reçu au niveau de la commission de l'environnement et donc, je voudrais bien savoir comment nous allons pouvoir procéder sans avoir les corrections, alors que c'est la première chose dont nous devrions disposer. Il y avait toute une série de documents qui n'étaient pas corrects en termes de chiffres et de totaux. Donc j'aurais bien voulu recevoir ces documents avant qu'on ne puisse commencer les débats.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité. – Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord commencer l'objet de la demande. J'avais compris qu'on souhaitait me réentendre, en particulier sur la difficulté du *splitsing* entre les AB budgétaires du Ministre Lutgen et de moi-même. Ce pourquoi on a effectivement préparé un tableau qu'on peut distribuer pour bien expliquer ce mécanisme-là. C'était notamment suite à l'intervention de M. Wesphael et d'autres parlementaires dont M. Borsus.

Concernant les erreurs que vous évoquez, Madame de Coster-Bauchau, nous avons revérifié l'ensemble des tableaux et il apparaît bien qu'il n'y a pas de problème en ce qui concerne les AB et le report de ces AB dans les tableaux du Ministre Antoine et les erreurs qui ont été relevées ne portent que sur le tableau explicatif, donc, l'une ou l'autre somme intermédiaire et la localisation des différentes explications dans les programmes justificatifs. Cela ne porte absolument pas à conséquence dans l'exercice budgétaire en tant que tel et je peux y revenir dans un deuxième temps, mais en tout cas, je vous confirme bien que les AB budgétaires ne posent pas de difficultés.

Concernant le tableau du *splitsing*, la chose est la suivante — je vous en explique le mécanisme que j'ai expliqué en commission, mais pour être bien sûr que les choses soient bien claires pour tout le monde -: il y a évidemment — à partir du moment où on réaffecte autrement l'organisation des compétences au sein du Gouvernement, ce qu'il se passe assez naturellement dans le cadre d'un changement de Gouvernement — des compétences qui ne se regroupent pas de la même façon. Ce qui amène à ce qu'on réexamine la construction budgétaire de manière différente. Donc, le problème s'est posé principalement pour le programme 15.02 qui avait été soulevé par M. Stoffels, puisque, évidemment, ce programme était concerné à la fois par l'environnement, l'agriculture et les ressources naturelles. Donc, dans la nouvelle répartition de compétences, nous avons été obligés de réorganiser autrement les AB, sans quoi c'était ingérable entre le Ministre Lutgen, pour la nouvelle réorganisation des compétences qui sont chez lui, y compris certaines qui précédemment étaient regroupées avec l'environnement et le Ministre de l'Environnement.

Donc, le tableau qui est en train de vous être distribué reprend exactement cela, c'est-à-dire le tableau initial 2009 avec l'ensemble des lignes prévues, les trois colonnes: crédits non dissociés, crédits d'engagement, crédits d'ordonnancement; et dans la partie de droite, les trois autres colonnes avec la manière dont ça a été réparti entre le Ministre Lutgen et moi. Donc, vous voyez, dans la toute première colonne à gauche, à chaque fois les initiales du Ministre qui correspondent à la nouvelle répartition des AB et nous avons revérifié les totaux. Il y avait une erreur effectivement, Monsieur Stoffels, dans le total indiqué dans le programme en revérifiant la somme de tous les montants, cela correspond parfaitement et donc, c'est sur base de cette répartition entre le Ministre Lutgen et moi-même que l'ajustement a été fait par chacun des deux Ministres et c'est donc au départ de cela que l'on arrive ensuite au tableau que vous avez reçu concernant l'ajustement 2009 selon les mêmes méthodes que celles qui ont été pratiquées pour l'ensemble des autres programmes. S'il y a des questions par rapport au tableau, je peux évidemment donner d'autres explications.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Je ne partage pas tout à fait l'analyse du Ministre. Il me semble quand même que les chiffres qui nous ont été remis n'étant pas corrects, cela nécessitait une correction. Je voudrais signaler par exemple la somme totale du programme 16.03 où il y avait quand même une différence importante. Il est inscrit 70 millions et on est autour de 20 millions. Vous allez peut-être me dire que ça n'a pas d'impact budgétaire, mais cela me paraît normal que quand on reçoit des documents budgétaires, les documents soient corrects.

Je vous avais signalé aussi plusieurs erreurs comme par exemple, ce qui concernait les conseillers en environnement. Nous vous avions demandé ce qu'il en était par rapport aux dépenses de Cabinet. Donc, je vois que tous les documents ne nous sont pas parvenus. J'aurais donc voulu avoir des explications par rapport à cela.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité. – C'est vrai que je n'ai pas prévu de document récapitulatif de ces différents relevés. Je peux tout à fait le faire si vous le souhaitez, mais par rapport aux questions que vous posez, j'y ai répondu en Commission. Que ce soit sur les dépenses de Cabinet, que ce soit sur les conseillers en environnement, ces questions ont été traitées en Commission.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Je vous ai signalé qu'il y avait des erreurs, on a reçu un tableau correctif. Je suis quand même étonnée que lorsqu'on parle de budget et qu'on signale en Commission qu'il y a des erreurs et, on vient de le dire, l'erreur est humaine. Tout cela s'est fait de façon très aimable et très cordiale. Il me semble utile de nous renvoyer des documents avec les corrections. Votre collaborateur a dit plusieurs fois qu'il y avait des erreurs, que cela allait être corrigé. On peut revenir après sur d'autres points, sur les subventions communes, pour tout ce qui touche les schémas de structure ; la fameuse convention pour les TEC, où nous nous sommes opposés, entre le chiffre indiqué et ce qui normalement doit être prévu au budget. Je ne comprends pas que les documents corrigés ne nous soient pas parvenus.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité. – Madame de Coster-Bauchau, j'ai l'impression que vous mélangez plusieurs choses différentes. Vous parlez des CCATM, j'ai répondu sur ce point. Je vous ai dit, sur les CCATM, il y avait un budget supérieur en 2009 que la somme des demandes, nous avons effectivement modifié à la baisse le budget. C'est un choix politique parfaitement justifié, il n'y a pas d'erreur par rapport à cela. Je ne vois pas en quoi il faudrait de nouvelles justifications.

Par rapport au contrat de gestion, on s'en est expliqué également et, comme cela a été confirmé en Commission, il a bien été répété qu'il n'y avait pas d'obligation de joindre ces contrats de gestion-là, ceux qui sont obligatoires. J'ai bien entendu le souhait de la Commission, qu'il puisse être joint à l'avenir, et nous allons donc envisager les choses de cette façon-là. En tout cas, il n'y a pas de problème de légalité ou de procédure par rapport à ce budget-ci. Je ne vais pas improviser l'ajout de ces budgets-là en quelques jours.

Là où je peux entendre votre demande, c'est que je n'ai pas préparé pour aujourd'hui, parce que je n'avais pas compris que c'était la demande, un relevé précis des erreurs en terme de sommation dans les tableaux, qui sont uniquement des indications complémentaires qui apparaissent — c'est de la documentation qui apparaît — dans les programmes justificatifs. Je répète qu'il n'y a pas d'erreur dans les AB en tant que telles dans les programmes justificatifs, ni entre les AB des programmes justificatifs et leur report dans les tableaux du Ministre Antoine, ce sur quoi on vote au moment de l'adoption du budget.

Donc il n'y a aucune incohérence de cet ordre-là. En ce qui concerne les erreurs que vous avez relevées — et là je souhaitais en réalité le faire de manière tout à fait rigoureuse, et c'est pour cela que je ne l'ai pas fait pour aujourd'hui, mais je peux effectivement vous l'envoyer dans les prochains jours -, c'est un relevé de quelques points qui ont été oubliés par l'Administration dans les documents finalisés tout à la fin du budget, où, effectivement, à certains endroits, il y a soit l'une ou l'autre phrase restée en excès par rapport au document antérieur, soit une erreur sur les sommations dans les tableaux intermédiaires. Mais cela n'a aucune implication sur le budget puisque, à chacune des AB, les montants sont corrects et sont bien ceux reportés dans les tableaux de synthèse.

C'était donc dans un souci de pouvoir faire les choses rigoureusement, sachant qu'on a eu la Commission jusque vendredi après-midi, et que les contacts sont encore en cours avec l'Administration aujourd'hui. Je n'ai pas voulu faire cela dans l'urgence, au risque d'avoir de nouveaux problèmes, mais je peux effectivement vous transmettre cela dans les tous prochains jours, en répétant vraiment que cela n'a pas d'impact sur le budget ou sur les choix budgétaires opérés.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Je voudrais bien avoir les documents, si vous pouvez nous les faire parvenir.J'aimerais alors que vous nous expliquiez le document que vous venez de nous remettre. Après, j'aurai encore quelques questions.

Tant pour la SNCB que pour l'investissement de la SRWT et le métro de Charleroi, on avait demandé, à trois reprises, s'il s'agissait d'un financement alternatif. M. le Ministre nous a répondu que ce n'était pas un financement alternatif, c'est un prêt financement public. Il ne savait pas très bien répondre. Cela venait, paraît-il, des instructions de son collègue le Ministre du Budget. Nous voulons avoir vraiment une réponse par rapport au réceptacle utilisé pour ces trois projets. Est-ce la Sowafinal, la SOFICO? Quels sont les montants consolidés totaux empruntés? Quelles sont les formalités de ces emprunts?

Une deuxième question concerne toujours le financement alternatif pour la SNCB. Et là nous ne sommes pas du tout d'accord, puisqu'on inscrit une somme de 5.092.000 euros au budget, alors qu'une convention lie la Région et le Fédéral et prévoit une annuité en 2010 de 7.039.000 euros. J'ai besoin d'explications parce que, quand M. le Ministre dit que cela n'a pas d'incidence au niveau des chiffres budgétaires, je voudrais aussi préciser que la Cour des comptes s'est attachée à la même remarque que la nôtre, en estimant que cette technique était tout à fait interpellante. Et nous, nous trouvons que ce n'est vraiment pas transparent comme façon de procéder. Lorsqu'on a une convention qui lie la Région et le Fédéral, comment peut-on délibérément modifier cela au niveau du budget? Je voudrais avoir une explication complémentaire parce que nous n'avons pas été satisfaits de la réponse du Ministre en Commission.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité. – Je répète qu'il s'agit d'un point qui dépasse mes seules compétences, qui concernent plusieurs Ministres. Je parle donc du contrôle du Ministre du Budget, qui pourra s'exprimer plus largement.

Pour ce qui me concerne, cela concerne des budgets de préfinancement, il y a le métro de Charleroi, différents investissements: SRWT, etc. Ces rubriques sont bien connues. Simplement, il a été convenu, dans le cadre général de l'exercice budgétaire, que ces rubriques, pour lesquelles il y avait quand même un intérêt d'examiner les montants auxquels elles allaient aboutir en 2010, de les placer dans une catégorie particulière, qui a été intitulée «financements alternatifs». C'est peut-être là qu'il y a une ambiguïté, parce que ce n'est pas en tant que telle, en tout cas pour mes rubriques du financement alternatif. Pour le reste, il n'y a aucun problème, ce sont des programmes bien connus, cela n'a rien à voir avec la SOFICO ou Sowafinal, ce sont des investissements pour lesquels nous devons, en 2010, vérifier les montants exacts et, le cas échéant, ajuster à l'amendement dans le cadre de l'exercice général d'ajustement. Mais il n'y a aucun nouveau projet dans ces montants-là.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je confirme tout à fait l'appréciation de mon collègue M. Henry. De quoi s'agit-il? Nous avons des financements alternatifs portés par des tiers et nous en assurons l'amortissement par un versement. Ce n'est pas le cas du cadre du métro de Charleroi, mais nous les avons agrégés avec des financements alternatifs, parce que nous devons en tenir compte dans les trajectoires de financement. Ainsi, lorsque les financements alternatifs se concrétisent, que les travaux sont définitivement réalisés, nous sommes à plein régime du remboursement.

Pour le métro de Charleroi, les travaux avançant, chaque année nous devons augmenter notre contribution. Nous les avons donc agrégés dans les financements alternatifs, parce que c'est un paramètre essentiel de nos trajectoires. Nous savons que, l'année prochaine, il faudra tant en plus, et ainsi de suite. C'est parce que nous surveillons cette ligne-là, dans le cadre des trajectoires de financement, que nous les avons agrégés au financement alternatif, même si cela n'est pas formellement du financement alternatif.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Vous ne m'avez pas répondu pour la SNCB.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité. – Quatre rubriques sont concernées dans mon budget. Je peux les reprendre: 01.03, 51.07, 51.09 et 81.01. Dans les quatre cas, ce sont les mêmes explications que celles que je vous ai données.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Mais par rapport à la convention, pourquoi faudra-t-il la réexaminer, alors qu'on connaît les montants? Vous connaissez le montant, et la convention prévoit une annuité de 7 millions, alors qu'on n'a prévu que 5,9 millions d'euros.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité. – C'est ce que nous avons convenu dans l'ensemble du budget pour ce type de rubrique-là. Vous avez, suivant les cas, une certaine incertitude sur l'affirmation du montant. Il faudra le contrat exact, parce que vous citez des montants, je ne suis pas sûr qu'il n'y ait aucune incertitude sur les montants. Suivant les cas, les montants sont plus ou moins variables. C'est le rythme d'exécution, c'est à l'ajustement qu'on pourra préciser exactement, pour chacune de ces rubriques, quels sont les montants définitifs. C'est vrai qu'on pourrait toujours discuter si on avait pu mettre un autre montant déjà maintenant, mais ce sera de toute façon évalué précisément dans le cadre de l'ajustement.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Monsieur le Ministre, je ne peux pas partager votre analyse. C'est marqué dans votre budget : 7.390.000 euros sont prévus à titre de convention. M. le Ministre du Budget sait très bien de quoi il relève, il sait très bien de quoi il parle puisque c'est lui qui en était l'auteur précédemment. Vous faites un tour de passe-passe, Monsieur le Ministre.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Du rôle de papa, je suis devenu parrain. Mais rassurez-vous, je surveille toujours la croissance de l'enfant et il se porte bien.

Les conventions portent sur une série de travaux, et il suffit que des travaux ne soient pas réalisés — parce que retardés dans l'avancement de l'entrepreneur, parce qu'il y a une contestation liée à un permis ou à la disponibilité des terrains — dans les délais, nous n'allons quand même pas payer des annuités qui ne sont pas dues. C'est aussi simple que cela.

Je l'ai indiqué dans le tableau initial de la Région wallonne, nous avons globalement réalisé une économie sur la trajectoire des financements alternatifs, simplement parce que, à un moment donné, on fait une promesse à une commune, par exemple, pour une maison de repos, et elle tarde à se réaliser. Mais parfois, elle tarde trois ans, six ans même. Nous n'allons évidemment pas payer cette maison de repos qui n'est même pas encore commencée. Le même raisonnement vaut pour d'autres types de travaux : il y a parfois des retards. Ces retards, nous pouvons tous les regretter même si, sur le plan budgétaire, ils apportent des corrections telles que le Ministre Henry les a parfaitement présentées.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Rendez-vous à l'ajustement, alors.

Mme la Présidente. – Je remercie M. le Ministre pour les compléments d'information qu'il a pu nous apporter dans cette Commission du Budget.

Votes

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur le projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 (Doc. 5-Ia (2009-2010) — N° 1)

« Articles 1 à 4

- Les articles 1 à 4 sont adoptés par 9 voix contre 3.

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur les tableaux qui sont joints, mais dans leur globalité.

Les tableaux sont adoptés par 9 voix contre 3.

Vote sur l'ensemble

Mme la Présidente. – L'ensemble du projet de décret est adopté par 9 voix contre 3.

Nous passons à présent au projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 (Doc. 5-Ibcd (2009-2010) — N° 1).

« Articles 1 à 31

Les articles 1 à 31 sont adoptés par 9 voix contre 3.

Nous allons voter sur l'ensemble des tableaux joints.

L'ensemble des tableaux joints est adopté par 9 voix contre 3.

Mme la Présidente. – L'ensemble du projet de décret est adopté par 9 voix contre 3.

Confiance au Rapporteur

Mme la Présidente. – La confiance est accordée au Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

Vote sur l'ensemble

Nous passons au projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010 (Doc. 4-Ia (2009-2010) — N° 1).

« Articles 1 à 11

Les articles 1 à 11 sont adoptés par 9 voix contre 3.

Nous allons voter sur l'ensemble des tableaux joints.

L'ensemble des tableaux joints est adopté par 9 voix 3.

Mme la Présidente. – L'ensemble du projet de décret est adopté par 9 voix contre 3.

Confiance au Rapporteur

Mme la Présidente. – La confiance est accordée au Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

Vote sur l'ensemble

Nous passons au projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010 (Doc. 4-Ibcd (2009-2010) — N° 1)

Deux amendements ont été déposés et présentés.

L'amendement (Doc. 4-Ibcd (2009-2010) — N° 1) déposé par M. Jamar, Mme Reuter et M. Crucke est rejeté par 9 voix contre 3.

L'amendement (Doc. 4-Ibcd (2009-2010) — N° 2) déposé par M. Jamar, Mme Reuter et M. Crucke est rejeté par 9 voix contre 3.

«Articles 1 à 154

Les articles 1 à 154 sont adoptés par 9 voix contre 3.

Nous allons voter sur l'ensemble des tableaux joints.

L'ensemble des tableaux joints est adopté par 9 voix 3.

Mme la Présidente. – L'ensemble du projet de décret est adopté par 9 voix contre 3.

Confiance au Rapporteur

Mme la Présidente. – La confiance est accordée au Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

Vote sur l'ensemble

Nous passons au projet de décret-programme portant diverses mesures concernant la redevance de voirie, la rémunération de la garantie régionale, les dotations et subventions à certains organismes sous contrat de gestion, et un projet pilote relatif au droit de tirage, en faveur des communes, pour les subsides d'investissements relatifs aux travaux d'entretien de voirie (Doc. 113 (2009-2010) — N° 1).

Vote sur l'ensemble

Mme la Présidente. – L'ensemble du projet de décret-programme est adopté par 9 voix contre 3.

Confiance au Rapporteur

Mme la Présidente. – La confiance est accordée au Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- La séance est levée à 12 heures 16 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports

Mme Anne Barzin, MR

Mme Véronique Cornet, MR

M. Jean-Luc Crucke, MR

Mme de Coster-Bauchau, MR

Mme Joëlle Kapompolé, Présidente

M. Philippe Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité

M. Pierre-Yves Jeholet, MR

M. Jean-Marc Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique

Mme Florence Reuter, MR

M. Bernard Wesphael, Écolo

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	Article budgétaire
AST	Agence de Stimulation technologique
CCATM	Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité
CIF	Cellule d'Informations financières
CRISP	Centre de Recherche et d'Information socio-politique
DG	Direction générale
DPR	Déclaration de Politique régionale
FADELS	Fonds d'Amortissement des emprunts du Logement social
FLFNW	Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie
OIP	Organisme d'Intérêt public
PEB	Performance énergétique des Bâtiments
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PPP	Partenariat public-privé
SOFICO	Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SPW	Service public de Wallonie
SRWT	Société régionale wallonne des Transports
SWCS	Société wallonne de Crédit social
SWL	Société wallonne du Logement